

Les 60 ans de la CSN A la recherche d'une voie nouvelle

Depuis sa naissance à Hull, il y a soixante ans cette année, la Confédération des syndicats nationaux s'est donnée pour mission de transformer la société québécoise en prenant le contre-pied du libéralisme économique nord-américain.

Née à la droite de l'échiquier socio-politique, dans les rangs du corporatisme catholique, puis passant après la guerre à la gauche du spectre, mais toujours dans un cadre religieux, la CSN a vécu entre les années 1965 et 1975 une période de radicalisation qui tend aujourd'hui à s'estomper au profit d'une idéologie socialiste à la François Mitterrand.

Mais parallèlement à ce fonds contestataire, la centrale syndicale a souvent donné l'impression de "coucher" avec le pouvoir politique lorsque les tendances nationalistes de ce dernier pouvaient l'avantager, comme avec Duplessis en 1944-1946, Lesage en 1962-1965 et le Parti québécois de façon intermittente depuis 1976.



raymond giroux

Cette attitude ambiguë, provoquée le plus souvent par la conjoncture politique du moment allée aux difficultés économiques, représente une des constantes de l'histoire de la CSN, l'ancienne Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC).

Aujourd'hui, la CSN se cherche une voie politique qui corresponde à sa critique du système capitaliste, et la réflexion en cours doit tenir compte de maints facteurs nouveaux, dont la présence du Parti québécois (d'idéologie sociale-démocrate) et la crise économique actuelle.

Climat serein

Cette recherche d'une solution "politique" mais "non-partisane", c'est-à-dire libre de toute attache à un parti politique même de gauche, se fait dans un climat néanmoins serein, malgré l'impression contraire laissée par les grèves sans fin qui assèchent les coffres de la centrale.

Les militants syndicaux, ou du moins les mieux informés d'entre eux, savent que tout compte fait, les lois sociales québécoises comptent parmi les plus avancées sur le continent nord-américain.

Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, notait d'ailleurs lors d'une rencontre avec LE SOLEIL, ces derniers jours, que le Québec est l'une des régions au monde où la crise de confiance envers le pouvoir se manifeste avec le moins d'acuité.

Alors que d'autres pays comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne se sont tournés résolument vers la droite, le Québec a rejeté en avril dernier la philosophie du Parti libéral.

Aussi M. Rodrigue estime-t-il qu'une situation comme le renvoi massif des contrôleurs aériens américains par le président Reagan ne pourrait se produire au Québec.

Mais la social-démocratie péquiste comporte, selon M. Rodrigue, des risques énormes pour le mouvement syndical qui voit ses membres partagés entre leur allégeance politique et leurs besoins en tant que travailleurs.

Le Parti québécois

Pour Jacques Rouillard, historien de la CSN et du mouvement ouvrier en général, il faut même se méfier de la présence du Parti québécois car il contribue à démobiliser les syndiqués.

Le plus bel exemple de cet "effet péquiste" s'est retrouvé lors des dernières négociations dans le secteur public, en 1979. Alors que la centrale avait réussi à faire débrayer ses membres sans trop de difficulté lors des Fronts communs de 1972 et 1976, il en alla tout autrement cette année-là. Pourtant, le gouvernement avait suspendu, par la loi 62, le droit de grève des syndiqués avant même qu'ils ne l'aient exercé.

Les libéraux de Robert Bourassa n'avaient jamais été aussi loin dans le recours à la loi contre les grèves dans le secteur public, mais alors que la CSN avait recommandé à ses membres de tout faire pour que le PLQ perde les élections de 1976, sa position à l'endroit du PQ est demeurée ambivalente.

M. Rodrigue reconnaît même que le vote de syndiqués en faveur du Parti québécois "ne simplifie pas nécessairement les choses", un euphémisme pour ceux qui ont vécu de l'intérieur la préparation de la dernière ronde de négociations.

La Confédération des syndicats nationaux fêtera la fin de semaine prochaine son 60^e anniversaire de naissance. Elle a connu au cours des ans des hauts et des bas, sa mutation idéologique a été totale et son membership s'est multiplié par dix. La CSN, héritière des traditions nationaliste et catholique, doit aujourd'hui se redéfinir en fonction de la crise économique et de la présence, relativement nouvelle, d'une idéologie sociale-démocrate qui attire bon nombre de ses membres. Mouvement d'opposition depuis sa naissance, la centrale cherche en ce moment un programme "politique" qui lui permette de proposer une alternative valable pour la société québécoise. Raymond Giroux fait le point.



Des membres éminents de la centrale avaient alors refusé de participer à la lutte contre les coupures de postes et de budgets dans les hôpitaux car il s'agissait là, à leur avis, d'une stratégie qui aurait pour seul effet de nuire au Parti québécois.

Un contexte politique identique fait qu'en cette année où les ministres Jacques Parizeau et Yves Bérubé sabrent plus que jamais dans les budgets des établissements de santé et des services sociaux, la centrale a de la difficulté à sensibiliser les syndiqués aux risques que cette politique comporte pour leurs conditions de travail.

Il manque toujours à la CSN un

projet global en faveur duquel elle pourrait mobiliser ses membres: les menaces d'augmentation d'impôts proférées par les ministres les touchent au moins autant sinon plus que les restrictions budgétaires.

Comme solutions partielles à la crise économique, le président de la centrale propose que le ministre des Finances hausse quelque peu son déficit déjà très élevé et augmente les taxes imposées aux entreprises.

En outre, la CSN s'attaque à la question du contrôle de l'épargne collective, c'est-à-dire des fonds de pension, qu'elle est prête à voir confier aux bons offices de la Caisse de dépôt et de placement.

Pour Jacques Rouillard, la centrale "est en train de mettre au point un modèle de socialisme démocratique qui ne sera pas d'extrême gauche." L'action actuelle du gouvernement de M. François Mitterrand, en France, pourra aider la CSN à déterminer un programme d'action, surtout dans le domaine des nationalisations, pour lesquelles le Parti québécois semble avoir de moins en moins de penchant, même si la centrale dit refuser tout modèle étranger.

Long cheminement

Le passage d'une centrale fondée par les délégués de 80 syndicats à une

organisation qui en comprend aujourd'hui près de 1.500, ne s'est pas fait sans heurts ni grincements de dents, même si la position de la CTCC-CSN est demeurée relativement stable avec environ du quart au tiers des syndiqués québécois dans ses rangs.

Très peu de ses 223.000 membres actuels se reconnaissent dans la philosophie défendue par les 20.000 membres originaux des syndicats catholiques, même si les dirigeants de la CSN ont eu tendance à renier le passé de leur centrale.

Mais il ne faut pas croire que les syndicats sortent du giron de l'Eglise catholique et qu'ils n'auraient pu exister sans son appui. Au contraire, c'est parce que les syndicats existaient de façon autonome que le clergé a décidé d'en prendre le contrôle dans le cadre des vastes mouvements d'action catholique qui dominaient le Québec au début du vingtième siècle.

Le premier syndicat officiellement catholique fut fondé à Chicoutimi en 1907, alors même que les habitants du quartier Saint-Sauveur, à Québec, élisaient successivement un conseiller municipal et un député du Parti ouvrier, en 1906 et 1909.

À Montréal, entre-temps, les syndicats internationaux, c'est-à-dire américains, faisaient des ravages et inspiraient au clergé des craintes relativement à une éventuelle domination socialiste dans la métropole.

Mais maladroitement, ces syndicats ignorèrent le fait français et laissèrent le champ libre, hors de Montréal, aux syndicats "nationaux." Ces derniers organisèrent les travailleurs de la région de Québec, particulièrement, qui devint le châteaufort du syndicalisme et la base sur laquelle se fonda la CTCC en 1921, quand le clergé aura réussi la synthèse des idéologies nationaliste et catholique.

La CTCC suivait la doctrine sociale de l'Eglise et tentait en théorie de régler les problèmes des relations de travail sans grève. Mais comme l'écrivit Jacques Rouillard, "en plusieurs domaines (...) la CTCC dut atténuer, au contact de la réalité, la rigueur de ses principes."

Le corporatisme domina la centrale jusqu'au congrès de 1946, alors que le contexte international rendait impossible le maintien de tout lien avec ce qui s'apparentait de quelque façon au fascisme.

Réforme

Des jeunes clercs et laïques comme Gérard Dion ou Jean Marchand s'inspirèrent alors de "l'humanisme démocratique" dans une optique qu'on appellerait aujourd'hui catholique de gauche.

Mais peu à peu le clergé perdit de son influence tant sur la CTCC que sur l'ensemble de la société québécoise, même si certains clercs participèrent à la lutte contre Duplessis aux côtés de la centrale.

La déconfectionnalisation s'est réalisée sans trop de heurts, tout compte fait, et ce n'est qu'en 1972 que la CSN abolit formellement le poste d'aumônier, dont le détenteur avait démissionné l'année précédente.

Le milieu des années soixante a d'un autre côté engendré la naissance de la CSN "de gauche", avec les rapports moraux de Marcel Pépin condamnant le système économique capitaliste. La politisation de la centrale causa des problèmes sérieux et le Front commun de 1972 provoqua un schisme et la création de la Centrale des syndicats démocratiques.

Si à l'époque, les dirigeants de la centrale voyaient dans ce schisme un "complot" du Parti libéral, il ressort aujourd'hui que les rivalités personnelles à quelques mois d'un congrès général et une carence dans le travail d'éducation de la base, d'après M. Rouillard, sont à l'origine du départ de 30.000 membres.

La phase de critique pure de la société capitaliste apparaît terminée aux yeux de bon nombre de syndiqués. Pour parer aux contrecoups de la crise économique, la CSN doit maintenant proposer des solutions globales et cohérentes.

Si M. Rodrigue maintient la position de sa centrale à l'effet d'encourager la formation d'un Parti des travailleurs sans l'organiser elle-même, il lui reste à convaincre ses membres qu'une défaite du Parti québécois peut conduire à autre chose qu'à un gouvernement libéral plus à droite.

Cela ne sera pas facile, et le président de la centrale reconnaît lui-même que "dans l'ensemble, les péquistes ont un comportement différent de celui des libéraux."

Quelques dates marquantes

- 1907: fondation de la Fédération ouvrière de Chicoutimi, premier syndicat catholique au Québec.
- 1918: rencontre des syndicats catholiques à Québec.
- 1921: fondation de la Confédération des travailleurs catholiques du Québec, à Hull. Alfred Charpentier est élu président.
- 1921: grève des policiers et pompiers de Québec, malgré les conseils de leur aumônier.
- 1923: création de la Fédération des employés de pulperies et de papeteries, la première des fédérations professionnelles.
- 1926: grève des 3.000 employés de la chaussure à Québec, ce qui ferme 14 usines pendant quatre mois. Echec total des syndicats.
- 1931: loi des accidents du travail: victoire syndicale.
- 1933: Osias Filion devient président de la CTCC.
- 1934: René Bénard lui succède.
- 1936: retour d'Alfred Charpentier à la présidence.
- 1937: grève des 9.000 employés de Dominion Textile. La compagnie signe un contrat, mais refuse de le renouveler l'année suivante. Echec pour la CTCC.
- 1943: grève à la Price Brothers. Victoire de la CTCC qui doit en contrepartie s'ouvrir aux non-catholiques.
- 1946: Gérard Picard élu président. Fin de l'idéologie corporatiste.
- 1949: grève de l'amiante, symbole important de la lutte de la CTCC contre Duplessis.
- 1952: Premier comité, exclusivement féminin, pour étudier les problèmes de la femme au travail, malgré le refus fondamental du travail féminin par la CTCC.

- 1952-1953: grève de Louiseville, contre l'Associated Textile. Un des moments les plus désolés de l'histoire de la CTCC.
- 1958: Roméo Mathieu est élu président.
- 1960: déconfectionnalisation de la CTCC et naissance de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).
- 1961: Jean Marchand à la présidence.
- 1963: grève des infirmières de l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal.
- 1964 à 1966: syndicalisation de la fonction publique.
- 1965: Marcel Pepin devient président. Virage à gauche de la centrale, qui critique le système capitaliste.
- 1969: appui de la CSN à l'unilinguisme français.
- 1971: publication de "Ne comptons que sur nos propres moyens".
- 1972: premier Front commun des secteurs publics et parapublics, suivi de la grève générale et du schisme qui amena la création de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).
- 1974: participation au Mouvement Québec français, dont fait partie la CSN contre la loi 22.
- 1974: Commission Cliche sur les pratiques syndicales dans l'industrie de la construction.
- 1975-1976: deuxième Front commun. Les syndicats dépassent les normes de la Commission anti-inflation sur le plafonnement des hausses salariales.
- 1976: Norbert Rodrigue devient président.
- 1977: démarche pour la fusion CSN-CEQ.
- 1979: troisième Front commun, le PQ est au pouvoir avec les votes des syndiqués. La loi 62 suspend le droit de grève mais les membres de la Fédération des affaires sociales la transgressent.

Schefferville: la clé sous la porte



jean-didier fessou

Schefferville, la ville la plus septentrionale de tout le Québec, va fermer à toute fin utile. L'Iron Ore, mère et nourrice de la localité, n'a plus besoin de son rejeton parce que l'exploitation des réserves de fer qui y sont situées n'est plus rentable. Jean-Didier Fessou, du SOLEIL, s'y est rendu.

Cette fois-ci il n'y a plus de doute. Schefferville est bel et bien en train de mourir.

Et ce ne seront ni les paliers de gouvernement, qui ne savent pas quoi faire avec ce problème, ni la compagnie minière IOC, qui hésite encore à tout fermer, qui auront pris la décision. C'est tout simplement les résidents eux-mêmes une fois qu'ils auront compris qu'il n'y avait plus rien à faire là.

Le maire Charles Bégin, pourtant attaché à sa ville comme à la prunelle de ses yeux, commence lui aussi à se décourager. Et ça, c'est un signe qui ne trompe pas.

La déception du maire Bégin s'appuie sur des faits; il y a deux ans, alors que tout le monde commençait à parler de la fermeture possible de Schefferville, il sollicitait une entrevue sur le sujet avec le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, un ingénieur qui autrefois avait travaillé pour le compte de la compagnie minière IOC. Le ministre fit répondre par son secrétaire, M. Jacques Gaboriault, qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de l'avenir "prévisible" de Schefferville et que par conséquent une telle rencontre était inutile.

Plus récemment, il y a trois semaines, le maire Bégin sollicita une nouvelle entrevue mais, cette fois, auprès du premier ministre lui-même, M. René Lévesque. Et il voulait se faire accompagner par ses collègues de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, et de Port-Cartier, M. Bernard Dionne. Point de réponse mais une vague promesse du député de Duplessis, M. Denis Perron, en échange. Celle de faire venir à Schefferville le ministre du Travail, M. Pierre Marois. Visite que certains de ses hauts fonctionnaires sur la Côte-Nord jugeraient inopportune et déplacée.

Un choix

Plutôt que le ministre du Travail, c'est son collègue de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, que le maire Bégin souhaiterait accueillir à Schefferville.

D'abord pour lui montrer de visu que Schefferville a toujours beaucoup d'avenir devant elle: les réserves de minerai de fer connues et exploitées s'établissent officiellement à 450 millions de tonnes. Mais personne n'ignore plus, aujourd'hui, qu'en réalité ces réserves totalisent peut-être le double, peut-être plus encore.

Ensuite pour l'emmener du côté de Caniapiscau et des travaux hydro-électriques et de mise en valeur de l'immense territoire de la baie James, à peine à 150 kilomètres de Schefferville. Le maire Bégin réclame depuis deux ans que soit complétée la route menant à Caniapiscau.

Enfin et surtout, ce pionnier du moyen nord québécois, qui vit là depuis 23 ans, s'étonne que la minière IOC et son partenaire Hollinger Mines détiennent presque tous les droits d'exploitation des immenses réserves minières que contient



Schefferville, rue Principale...

le sous-sol du Nouveau-Québec jusqu'à Fort Chimo. Il y a là du cuivre, du zinc, du plomb, du nickel, de l'amiante, de l'or, etc.

Le maire Bégin se demande pourquoi ces réserves ne sont pas mises en exploitation et pourquoi sa ville ne servirait pas de plaque tournante à l'exploitation de toutes ces richesses. Car Schefferville, c'est une tradition minière en milieu hospitalier et froid, c'est une main-d'œuvre qualifiée réduite au chômage, c'est un chemin de fer de 500 kilomètres jusqu'à Sept-Îles où se trouve un concentrateur fermé depuis le printemps et un port de mer en eau profonde ouvert à l'année longue.

C'est pourquoi, d'ailleurs, chaque fois qu'il entend de doctes politiciens québécois qui parlent de vouloir "récupérer" le Labrador, le maire Bégin s'insurge en notant qu'avant de récupérer le Labrador il vaudrait mieux empêcher le Nouveau-Québec de mourir.

Une réalité

Mais au-delà des rêves et des espoirs du maire Bégin, il y a une réalité: construite en 1953 par la minière IOC sur le lieu-dit Knob Lake, la petite ville de Schefferville, du nom de son évêque, Mgr Scheffer, a été érigée pour répondre aux seuls besoins de la compagnie. Et c'est seulement en 1955 qu'elle fut incorporée en vertu de la loi sur l'organisation municipale des villages miniers.

Sise au 55e parallèle, en pleine taïga, la plus septentrionale de toutes les ag-

glomérations québécoises est dotée de toutes les commodités d'usage: écoles, hôpital, aéroport, centre de loisir, commerces, salle de spectacle, hôtels et restaurants, et même night clubs. Ses 900 logements ont même abrité jusqu'à 5,000 résidents dont un bon millier d'Indiens montagnais et naskapis.

Mais, puisque par définition Schefferville est une ville minière, elle était appelée à fermer ses portes un jour ou l'autre. C'était entendu lorsque furent érigés les premiers campements à Knob Lake. Et, en ces périodes de conjoncture économique extrêmement difficile, la survie de Schefferville est liée non pas à l'existence de réserves abondantes de minerai de fer mais à la rentabilité de l'exploitation de ces réserves.

Et, à ce chapitre, les chiffres sont brutaux et parlent d'eux-mêmes. Ainsi, selon un relevé de la Skilling Mining Review de Duluth au Minnesota, la Hanna Mining, deuxième producteur mondial de minerai de fer, a vu passer ses expéditions de 38,7 millions de tonnes en 1979 à 27,9 millions de tonnes en 1980. La part de la compagnie minière IOC, dans ces chiffres, passait de 27,3 millions de tonnes en 1979 à 21,2 millions de tonnes en 1980.

Pour comparaison la brésilienne CVRD de Belo Horizonte a augmenté ses expéditions de 68,3 à 69,8 millions de tonnes de 1979 à 1980 tandis que la puissante US Steel voyait les siennes régresser de 34,9 à 32,7 millions durant la même période. Données qui expliquent que quelque chose a profondément bouleversé le secteur du fer et de l'acier et

que l'existence de Schefferville pèse peu dans tout cela.

Le "sinter feed"

Récemment le député de Manicouagan aux Communes, M. André Maltais, demandait au président de la minière IOC, M. Brian Mulroney, quelles étaient les intentions de son entreprise face à Schefferville. Et ceci afin d'établir quel type d'aide en faveur de la ville pourrait réclamer le député fédéral à son gouvernement. Avec le talent qui est le sien, l'avocat originaire de Baie-Comeau a répondu qu'il n'en savait rien...

Et aussi curieux que cela puisse paraître, c'est probablement vrai.

Cet été une poignée d'ingénieurs et de techniciens de la compagnie minière IOC, sous la direction de M. Rainer Stahlberg, ont érigé une station de criblage du minerai de fer à la mine Timmins. Le but de cette expérience: parvenir à produire un minerai concassé ne dépassant pas 3/8e de pouce, en plus ou en moins.

Ce minerai, qui doit avoir une haute teneur en fer, peut être ensuite mêlé à des scories de laminoir, à d'autres résidus ferreux d'usine et à du coke pour faire un mélange, le sinter, qui sert à alimenter des hauts fourneaux.

Deux problèmes cependant: l'un technique, l'autre commercial.

Problèmes

Le problème technique c'est que le minerai de fer extrait à Schefferville est

humide et, même en plein été, encore sous l'effet du gel. C'est le fameux "perma-frost" du moyen nord québécois. Et ce phénomène donne tellement d'élasticité au minerai concassé qu'il est difficile de produire des grains ne dépassant pas 3/8e.

Le problème commercial c'est qu'aucune aciérie ne veut de ce sinter feed. Parce qu'en acheter équivaldrait à fermer les ateliers de "sinterization" et à procéder à de nouvelles mises à pied. Les aciéries européennes, en particulier, ne peuvent plus se permettre la moindre mise à pied après les réductions de personnel drastiques auxquelles elles ont consenti ces deux dernières années.

Même le premier ministre de Grande-Bretagne, Mme Margaret Thatcher, réputée pour son inflexibilité en la matière, a été contrainte de renflouer financièrement la British Steel plutôt que de voir le partenaire de Sidbec-Normines procéder à de nouvelles mises à pied.

Éventuellement seules les aciéries de la Bethlehem Steel pourraient se montrer intéressées à se porter acquéreur du sinter feed que pourrait produire la minière IOC à Schefferville. Mais là encore rien n'est moins sûr.

Des finances saines

Paradoxalement, pendant que la ville perd sa population, ses finances n'ont jamais été aussi saines. A un point tel que le maire Bégin, pour venir en aide aux commerçants dont le chiffre d'affaires a "fondu" de 50 pour 100 en deux ans, étudie la possibilité d'alléger le fardeau fiscal des propriétaires.

Mais, aussi injuste que cela puisse paraître, de faire observer le gérant de la ville, M. Jean-Yves Truchon, c'est encore la compagnie minière IOC qui en bénéficierait le plus parce qu'elle contrôlerait environ 85 pour 100 de l'évaluation foncière de la ville. Il y a deux ans cette part s'établissait à 60 pour 100 à peine.

Avec un taux de taxe de \$2,63, le budget de la ville s'équilibre à \$2,2 millions cette année. La seule part de la minière IOC s'est chiffré à \$1,3 million une subvention directe de \$600,000 pour l'opération du centre des loisirs.

Au cours des prochains mois, la part de l'entreprise ira en s'amplifiant puisqu'elle procède au rachat systématique des maisons de ses employés. En moyenne ceux-ci se voient offrir les \$6,000 qu'ils avaient eu à déboursier autrefois pour se porter acquéreur d'une maison. Et dès lors ceux-ci se voient imposer un loyer qui peut varier, selon la taille de la maison, de \$50 à \$90 par mois.

Mais pour qu'il puisse alléger le fardeau fiscal de ses concitoyens, il faut que le maire Bégin convainque le ministre de la Justice du Québec de prendre entièrement à sa charge le coût du service de police de la ville.

Ce corps policier d'une dizaine de personnes pour une ville de 2,000 âmes nécessite des déboursés annuels d'environ \$400,000. L'année dernière Québec avait accepté d'en défrayer la moitié du coût.

Cette année le maire Bégin entend "refiler" la facture au complet au ministre québécois de la Justice. Une rencontre à cet effet aura lieu le 30 septembre à Québec entre le maire Bégin et le sous-ministre à la Justice Pierre Verdon.

Entrevue avec Alain Cousineau

Le nouvel homme-orchestre du PLQ

Spécialiste en marketing, le nouveau directeur général du Parti libéral du Québec, M. Alain Cousineau, croit, contrairement à son chef, Claude Ryan, aux vertus des sondages et de la mise en marché. Aussi une de ses priorités sera-t-elle de vendre l'image du chef actuel du PLQ. Michel David, correspondant du SOLEIL à l'Assemblée nationale, l'a rencontré.

Une des premières décisions de l'exécutif du Parti libéral du Québec, après la défaite du 13 avril dernier, fut l'engagement d'un directeur général qui viendrait à restructurer l'organisation du parti, dont la campagne avait mis en lumière des lacunes évidentes.

Le 1er septembre dernier, M. Alain Cousineau, 39 ans, ancien doyen de la



michel david

faculté d'administration de l'université de Sherbrooke et candidat défait dans la circonscription du même nom, s'installait dans les locaux du Parti libéral, sur la rue Gilford, à Montréal.

C'est sur ce spécialiste en marketing et en psychologie sociale formé à l'école américaine — il détient un Ph. D. en administration des affaires de l'université de l'Illinois — que misent les libéraux pour faire de la "machine rouge" une redoutable organisation péquiste.

Dans l'organigramme du Parti libéral, le directeur général relève directement du chef du parti et il est responsable de "la mise en oeuvre des décisions des instances compétentes", qu'il s'agisse du chef du parti, du caucus des députés, du comité exécutif, du conseil général ou du congrès. A ce titre, il assume la direction de la permanence du parti. Dans les faits, il doit s'assurer

que l'action menée aux différents niveaux s'inscrive dans une même orientation générale.

"Ce rôle est fondamental, explique M. Alain Cousineau, parce que l'action politique se situe dans un environnement absolument imprévisible où il faut toujours répondre à l'événement. Sans ligne de conduite stratégique, ces réactions risquent d'être incohérentes et les énergies se gaspillent."

S'il n'appartient pas au directeur général de répondre de l'orientation politique du parti, sa tâche comporte inévitablement une importante dimension politique. Responsable de la mise en oeuvre des décisions, il doit forcément y prendre part. Il siège d'office à la commission politique du parti et fera partie du comité de stratégie dont sera flanqué M. Claude Ryan.

Il est d'ailleurs un des rares qui ait eu accès au document d'orientation rendu public en fin de semaine dernière par M. Ryan, avant qu'il ne soit remis aux militants. Ni la très grande majorité des députés libéraux, ni même le président du parti, M. Larry Wilson, n'ont eu ce privilège.

Les leçons du 13 avril

Une des principales leçons que le nouveau directeur général a tiré du 13 avril est la nécessité d'assurer le "monitoring" ou le suivi constant de l'évolution de l'opinion publique.

Si M. Claude Ryan ne croit pas aux sondages, ou plutôt n'y croyait pas, leur préférant la technique du travail "ras le sol", M. Alain Cousineau, lui, y croit. Non seulement aux sondages sur les intentions de vote, mais sur une foule de

questions. Faute de quoi, toute stratégie risque de porter à faux.

Exemple: l'opportunité d'un débat entre les chefs de parti durant la campagne électorale. "Habituellement, un débat est indiqué pour celui qui tire de l'arrière", explique-t-il. Lui-même en a eu un avec son adversaire péquiste, le ministre Reynald Fréchette, ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché de perdre son élection. "Durant la campagne, le Parti libéral a adopté une stratégie de gagnant et non pas une stratégie de gens qui étaient conscients d'avoir du terrain à reprendre". Refusant de croire aux sondages qui plaçaient les libéraux derrière le PQ, M. Ryan a donc refusé de débattre avec M. Lévesque.

C'est pourquoi le PLQ procédera à l'engagement d'un responsable des sondages qui relèvera de la nouvelle direction du marketing et des communications. Mais il n'a pas encore été choisi et, contrairement à une information en ce sens publiée cette semaine, M. Cousineau assure qu'aucun sondage n'a encore été effectué par le parti, pas plus sur les sentiments des militants à l'endroit de M. Ryan que sur toute autre question.

Le directeur général ne croit pas que le message véhiculé par le PLQ au cours de la dernière campagne était ambigu. Il reconnaît cependant que le PQ a réussi à rendre tel aux yeux de la population. "D'où l'importance d'un message très clair, très précis, conçu en termes stratégiques". C'est pourquoi on voit apparaître dans la structure libérale une direction de la recherche et du développement dont le rôle sera de concevoir le "produit" qui sera offert aux électeurs.

Malgré les lacunes soulignées plus haut, M. Cousineau se dit satisfait du travail accompli depuis 1978 par la commission de l'animation et de l'organisation, dont témoignent les succès aux élections partielles et au référendum, l'efficacité des campagnes de financement et la croissance du membership.

Sauf qu'à faire de l'organisation, les militants n'apprennent pas nécessairement à argumenter, un art dans lequel les péquistes sont passés maîtres.

"On distribue des pamphlets mais est-ce qu'on est capable de les communiquer efficacement?" Dans les prochaines années, l'accent sera donc mis sur l'animation et la présence dans les comités, ce dont a convenu le conseil général, il y a une semaine. On verra à doter les militants des outils documentaires et pédagogiques nécessaires — "manuel du militant" — et à susciter la discussion politique dans les comités.

M. Cousineau admet qu'il n'existe pas de recette magique pour transformer les militants du parti en apôtres irrésistibles du credo libéral, mais il croit



M. Alain Cousineau.

possible de créer les conditions favorables à cette mutation.

Les communications

Autre problème auquel devra s'attaquer le nouveau directeur général: celui des communications et notamment des relations avec la presse, qui ont souvent été tumultueuses dans le passé.

M. Cousineau admet que les libéraux devront modifier cette attitude qui consiste à considérer les journalistes comme autant de péquistes qui cherchent systématiquement à déformer l'information. Et il faut reconnaître que des efforts réels sont faits depuis quelque temps. Le PLQ devra également raffiner son système de communications et éliminer cet amateurisme qui, la semaine dernière encore, a caractérisé le conseil général. A ce point de vue, on mise beaucoup sur la nomination d'un responsable des relations avec les médias.

Tant qu'il demeurera chef du parti, le problème le plus délicat sera peut-être de trouver le moyen de permettre à M. Ryan de passer la rampe, surtout dans les médias électroniques. Ce spécialiste du marketing qu'est M. Cousineau admet qu'il se sent une responsabilité très claire à cet égard et son sourire laisse penser qu'il s'agit du défi le plus difficile à relever.

M. Cousineau soutient avec raison que le chef libéral réussit beaucoup mieux lorsqu'il évolue dans des groupes restreints. On le trouve plus chaud, plus grand, plus solide physiquement qu'à la télévision. Mais on ne peut quand même pas multiplier à l'infini les assemblées de cuisine pour le présenter à chaque famille québécoise. M. Ryan paraît déterminé à améliorer son image, mais la solution ne semble pas encore en vue. Chose certaine, les achats de lunettes ne régleront rien.

Le mandat du directeur général n'a pas de durée précise et lui-même ne s'est pas fixé d'échéancier. Il assure ne pas utiliser son nouveau poste comme tremplin électoral. Si les prochaines élections étaient précipitées, il ne serait pas candidat. Mais si elles n'ont lieu que dans quatre ou cinq ans, alors rien n'est exclu.

L'administration Morin à Sainte-Foy Trois petits tours et puis s'en va



vincent
cliche

A quelques semaines des élections municipales à Sainte-Foy, l'équipe Morin tire sa révérence, animée beaucoup plus par un sentiment de dépit et de défaite que par celui du travail accompli. Une "série noire", amorcée dès l'automne 1977, aura en effet marqué l'administration du maire Bernardin Morin. Vincent Cliche, chroniqueur municipal, fait le bilan de ce règne.

Il y a au moins une promesse que M. Bernardin Morin, maire de Sainte-Foy depuis 1973, a bien l'intention de tenir: il ne se représentera pas à la mairie, lors des élections du 1er novembre prochain.

Il avait déjà annoncé son projet à plusieurs occasions durant son dernier mandat et pourtant il n'y a pas eu la moindre petite vague chez les contribuables pour tenter de le retenir.

La plupart des conseillers formant son équipe de 1977 ont décidé de suivre son exemple.

Seul le conseiller Paul Dutil, dauphin du maire, est allé rejoindre le parti du Renouveau municipal, cette semaine, tentant de sauver ce qui peut l'être de l'ancienne organisation du maire Morin et d'en faire profiter l'un des candidats à la mairie, M. Louis-Marie Lavoie.

Il faut dire que les quatre dernières années furent difficiles pour le maire Morin et ses conseillers. Ils ont fait la manchette plus souvent qu'ils ne l'auraient souhaité. Le phénomène est d'autant plus surprenant qu'il n'y avait pas de véritable opposition à la table du conseil, que les contribuables se sont fait imposer le bailloin lors des assemblées et que l'information était distribuée au compte-gouttes.

La décision de plusieurs conseillers de se retirer de la scène municipale vient beaucoup plus d'un sentiment de dépit et de défaite que de celui du travail accompli. Le conseiller Camilien Tremblay, en faisant ses adieux à la politique municipale, déclarait récemment: "Je me rappelle très bien les moments de tension que nous avons vécus à l'automne de 1978, où nous étions le point de mire de tout le Québec par suite des accusations de malhonnêteté portées contre nous par certains médias. Nos parents, nos amis et nos citoyens nous fuyaient pour ne pas avoir à discuter de ces sujets brûlants d'actualité et qui étaient devenus pour quelques-uns un tremplin pour se créer du capital politique".

M. Camilien Tremblay oublie cependant de dire que ces accusations étaient sérieuses et que le maire et les conseillers n'ont jamais pu faire la preuve que leur administration n'était pas fautive.

Les personnes qui s'opposaient à l'administration Morin n'ont par ailleurs jamais nié qu'elles faisaient un travail politique, compris dans le bon sens du terme. Pour Mme Andrée Boucher, que le maire Morin appelait "la dame qui ne

lâche jamais" et qui est aujourd'hui candidate à la mairie, il est évident que ses batailles pour l'assainissement des finances de la ville, pour un aménagement rationnel du territoire et pour la démocratie municipale, étaient des actions éminemment politiques, du fait qu'elles concernaient l'administration et le souci de la chose publique.

L'organisation du maire Morin, léguée au conseiller Dutil, et celle du candidat Louis-Marie Lavoie ont donc conclu cette semaine une alliance stratégique devant la crainte de voir Mme Boucher parvenir à la mairie de Sainte-Foy.

Ces batailles, livrées par l'opposition dirigée par Mme Boucher, ont laissé un goût amer dans la bouche des membres de l'équipe Morin, d'autant plus qu'elles ont porté des fruits, ont permis de sauver plusieurs millions de dollars à la ville de Sainte-Foy et ont mis fin à certains abus, comme nous le verrons en faisant un bref bilan des "points chauds" des quatre dernières années.

L'affaire Bilodeau

La "série noire" à la ville de Sainte-Foy a débuté avec "l'affaire Bilodeau" à l'automne 1977, quelques semaines après la réélection du maire Morin.

Il s'agissait d'un projet d'échange de terrains entre la ville et l'homme d'affaires André Bilodeau. Ce projet avait pris forme avant les élections et un candidat à la mairie à ce moment, M. Georges Caron, l'avait dénoncé. Finalement, le conseil nouvellement élu approuvait cette transaction vers la fin de novembre 1977.

Entre-temps, Mme Andrée Boucher avait repris le dossier et démontrait que cette transaction faisait perdre à la ville quelque \$1,4 million. Après que la Commission municipale du Québec s'en fut mêlée et que d'autres faits eurent été portés à la connaissance du public par Mme Boucher, la ville décidait d'annuler cette transaction et de vendre par appel d'offres le terrain de 323,641 pieds carrés qu'elle devait échanger à M. Bilodeau.

Ce terrain, situé au coin des rues Hochelaga et Lavigenie, était évalué à \$6 le pied carré par la C.U.G., mais la valeur fixée dans la transaction d'échange avec M. Bilodeau était de \$3,50. Par la suite, des parties de ce terrain se sont vendues à \$7,50 par soumissions publiques et la mise à prix initiale de ce terrain est maintenant fixée à \$8 le pied carré.

Ce sont donc des millions de dollars que l'action tenace de l'opposition à l'hôtel de ville dans cette affaire a permis de sauver aux contribuables de Sainte-Foy.

Les comptes de voyages

Quelques mois après l'affaire Bilodeau, soit en septembre 1978, l'opposition "hors du conseil de ville" s'attaquait aux comptes de dépense et de voyage des élus municipaux et de certains hauts fonctionnaires.

Le maire Morin et deux de ses conseillers, MM. Camilien Tremblay et Charles-E. Matte, étaient directement impliqués dans cette affaire: le maire Morin pour des dépenses courantes et les deux conseillers pour des voyages à l'étranger. Ces dépenses auraient normalement dû faire l'objet de résolutions d'approbation du conseil municipal, ce qui ne fut jamais le cas.

férendum sur la question. La population venait de rendre son verdict; le maire retirait sa demande.

L'auto du maire refit surface en 1980, lorsqu'on apprit qu'une compagnie de matériaux de construction de Sainte-Foy lui avait gracieusement offert l'utilisation d'une automobile pour "considérations futures".

Favoritisme envers des promoteurs

Les dernières quatre années de l'administration Morin à Sainte-Foy ont aussi été jalonnées de dizaines de décisions favorisant les promoteurs immobiliers au détriment des contribuables.

La ville a en effet accordé nombre de délais de construction à des promoteurs, laissant ainsi les études de rentabilité sur lesquelles s'était basé le conseil pour accepter ces projets ou vendre des terrains de la réserve foncière de la ville.

Les accords signés entre le maire Morin et d'autres promoteurs, à quelques

La démocratie municipale

Devant les attaques répétées venant des contribuables qui assistaient aux séances du conseil, le maire Morin et ses conseillers n'ont pas trouvé de meilleure réponse que la présentation d'un règlement-bailloin.

Ce règlement fut adopté en mars 1979 malgré le tollé général des contribuables de Sainte-Foy.

Mais l'imposition du bailloin, loin de faire taire l'opposition, lui a donné des ailes et les conseillers, qui voulaient régler l'administration de la ville en toute quiétude, furent forcés de subir le dialogue des citoyens ou de se retirer de la salle du conseil, comme ce fut le cas à quelques occasions.

La base de plein air

Un dernier "point chaud" dont il faut parler concerne le long débat sur l'agrandissement de la base de plein air, projet cher au maire Morin, mais qui fut finalement battu lors d'un référendum, en juin 1980.

Encore une fois dans ce débat, le maire Morin n'a pas fait confiance à la population et a refusé de donner toute l'information sur les coûts d'aménagement futur d'une base de plein air agrandie. Les contribuables ont donc refusé ce chèque en blanc à l'administration Morin.

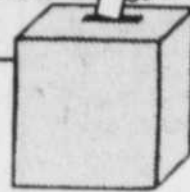
Malgré ce refus, le maire Morin a quand même pu réaliser une partie de l'agrandissement de la base de plein air en procédant à un échange de terrains avec le plus gros propriétaire des espaces convoités: la compagnie Nobel.

Cet échange a pris la forme d'un règlement hors cour à la suite d'une poursuite intentée par la compagnie contre la ville, il y a plusieurs années.

Un dernier mandat aussi agité et l'incapacité de faire face à la musique n'ont pu que confirmer le maire Morin dans sa décision de ne pas se présenter à nouveau à la mairie.

Si son départ semble être une bonne décision, il n'en reste pas moins que l'héritage qu'il laisse ne plaira pas à ceux qui prendront la relève. Il leur faudra, tout au moins, recréer dans la population même de Sainte-Foy l'image d'une administration municipale saine, efficace et compétente.

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Le dossier a fait la manchette des médias durant près de deux mois et le conseil de ville n'est jamais parvenu à se disculper. L'affaire des comptes de dépense et de voyage s'est perdue entre les mains de deux fonctionnaires du ministère des Affaires municipales chargés de faire enquête et dont les conclusions ne furent jamais rendues publiques.

Mais cette bataille de l'opposition aura permis d'assainir l'administration publique à Sainte-Foy. Jamais on n'a vu, par la suite, les élus et les hauts fonctionnaires se payer de grands voyages avec les taxes des contribuables.

En même temps que se discutait le sujet des comptes de voyage, le maire Morin tentait de faire accepter par le conseil une résolution lui octroyant \$3,000 par année pour ses dépenses d'automobile. Le conseil vota la résolution, mais 700 opposants, à l'appel de Mme Andrée Boucher, vinrent signer les registres pour demander la tenue d'un ré-

jours des dernières élections, concernant le coût des infrastructures de développements domiciliaires futurs, coûtèrent également des dizaines de milliers de dollars aux contribuables de Sainte-Foy.

Enfin, l'attention des citoyens fut retenue, à l'automne 1979, par le projet de développement Les Sources, dans le quartier Champigny, à la limite de la municipalité de Cap-Rouge. Même si la décision du conseil autorisant ce projet était tout à fait légale, Mme Andrée Boucher a pu mettre en évidence le manque de planification d'une ville comme Sainte-Foy face à l'aménagement de son territoire. Avec la réalisation du projet Les Sources, la ville a ouvert une nouvelle fois la porte au développement anarchique de la ville.



Bernardin MORIN



Andrée BOUCHER



Louis-Marie LAVOIE

Les pots cassés aux successeurs

par Vincent Cliche

Malgré le bilan nettement négatif des quatre dernières années de l'administration du maire Bernardin Morin, à Sainte-Foy, le conseil a pu traverser cette période sans avoir à faire face à une levée massive de boucliers de la part des citoyens.

Il y eut, bien sûr, plusieurs signatures de registres avec la présence de 700 et 800 opposants, et 2,100 propriétaires se sont déplacés en juin 1980 pour aller dire non à l'agrandissement de la base de plein air, mais l'administration municipale n'a pas eu à subir une contestation de masse.

Ces vagues de fond, comme on l'a entrevu cette année à Charlesbourg avec le projet d'augmentations imposantes du compte de taxes, viennent lorsque les contribuables se sentent attaqués dans ce qu'ils ont de plus sensible: leur portefeuille.

La réforme de la fiscalité municipale a, en quelque sorte, sauvé l'administration du maire Morin. Le budget de Sainte-Foy est passé, au cours des deux dernières années (1980 et 1981), de \$41 millions à \$55,5 millions, soit une augmentation de plus de 30 pour 100, sans que le total des comptes de taxes des contribuables (scolaire et municipal) n'ait augmenté dans la même proportion.

C'est que la ville de Sainte-Foy a été choyée par la réforme de la fiscalité municipale, du fait que son territoire est le siège d'un nombre important de bu-

reaux gouvernementaux et d'édifices des réseaux des affaires sociales et de l'éducation. Ce qui est loin d'être le cas pour une ville comme Charlesbourg.

Mais en ces deux dernières années, l'administration Morin est allée chercher tous les bénéfices, ou presque, de la réforme de la fiscalité.

Les années de vaches grasses sont maintenant terminées et le futur conseil de ville de Sainte-Foy devra lui aussi faire siens les mots devenus à la mode chez ses grands frères du provincial et du fédéral: "Coupures, restrictions budgétaires, gestion de la décroissance etc".

C'est pourquoi, lorsqu'on entend le chef du Renouveau municipal de Sainte-Foy, M. Louis-Marie Lavoie, promettre aux contribuables qu'il n'y aura pas d'augmentations de taxes, on se demande à quoi sert la leçon que les futurs candidats à la mairie ont pu tirer de l'expérience vécue au début de l'année par le maire Bernier de Charlesbourg.

D'autant plus que le président du comité des finances de Sainte-Foy, le conseiller Ludger Saint-Pierre, a mis en garde les candidats contre de telles promesses. Selon lui, pour les seules dépenses incompressibles (financement des emprunts, quote-part aux organismes régionaux, personnel) le budget de 1982 subira une augmentation de \$4 millions et, si l'on haussait d'aussi peu que de 7 pour 100 les budgets des autres services de la municipalité, les prévisions budgétaires feraient un bond de \$7 millions.

Dans les \$4 millions d'augmentation prévue pour les dépenses incompressibles, il y aurait \$2,8 millions au niveau de la hausse du financement de la dette de la ville.

Les futurs élus à Sainte-Foy n'auront donc pas la tâche facile en préparant le nouveau budget. L'administration précédente les a enfermés dans un carcan dont ils ne pourront sortir sans laisser des plumes.

Autres carcans

Mais le futur conseil de ville aura aussi les mains liées dans plusieurs autres domaines à la suite des engagements pris par l'administration du maire Morin.

Ainsi, en poursuivant son projet d'agrandissement de la base de plein air, malgré l'opposition exprimée par les propriétaires de Sainte-Foy en juin 1980, le maire Morin a pour ainsi dire décidé où serait aménagé le grand parc municipal de loisirs.

La vocation de la base de plein air sera d'autant plus confirmée que d'ici les élections de novembre le conseil municipal pourrait décider d'octroyer aux propriétaires de chalets de la plage Jacques-Cartier des baux de location d'une durée aussi longue que 15 ans.

Le schéma directeur des structures de 1970 prévoyait deux emplacements possibles pour le futur parc municipal des loisirs: la base de plein air et la plage Jacques-Cartier. En tranchant per-

sonnellement en faveur de la base de plein air et en renforçant cette décision par un gel de 15 ans des terrains de la plage Jacques-Cartier, l'administration Morin aura joué un bien mauvais tour au conseil municipal qui sera élu le 1er novembre.

De même, la décision qui devra être prise incessamment concernant l'agrandissement du centre commercial Place Laurier engagera le prochain conseil et pourrait lui créer des problèmes énormes au niveau du financement et de l'aménagement du centre-ville.

En effet, l'administration Morin se réfugie derrière la rentabilité du projet pour le faire accepter d'emblée par la population. Mais il faut savoir que l'indice de rentabilité est calculé en prévoyant les coûts d'infrastructure les plus minimes possible pour la ville. Il n'est pas assuré que l'amélioration proposée du réseau routier, par exemple, particulièrement sur le boulevard Hochelaga, sera suffisante à résoudre tous les problèmes de circulation et d'achalandage provoqués par l'agrandissement du centre commercial. A long terme, la facture à payer par les contribuables sera certainement plus substantielle que celle qu'on leur présente actuellement.

L'administration Morin a aussi pris l'habitude de promettre l'exécution de travaux d'infrastructure aux promoteurs désireux de se lancer dans de grands projets domiciliaires. De telles promesses font également partie du contrat d'é-

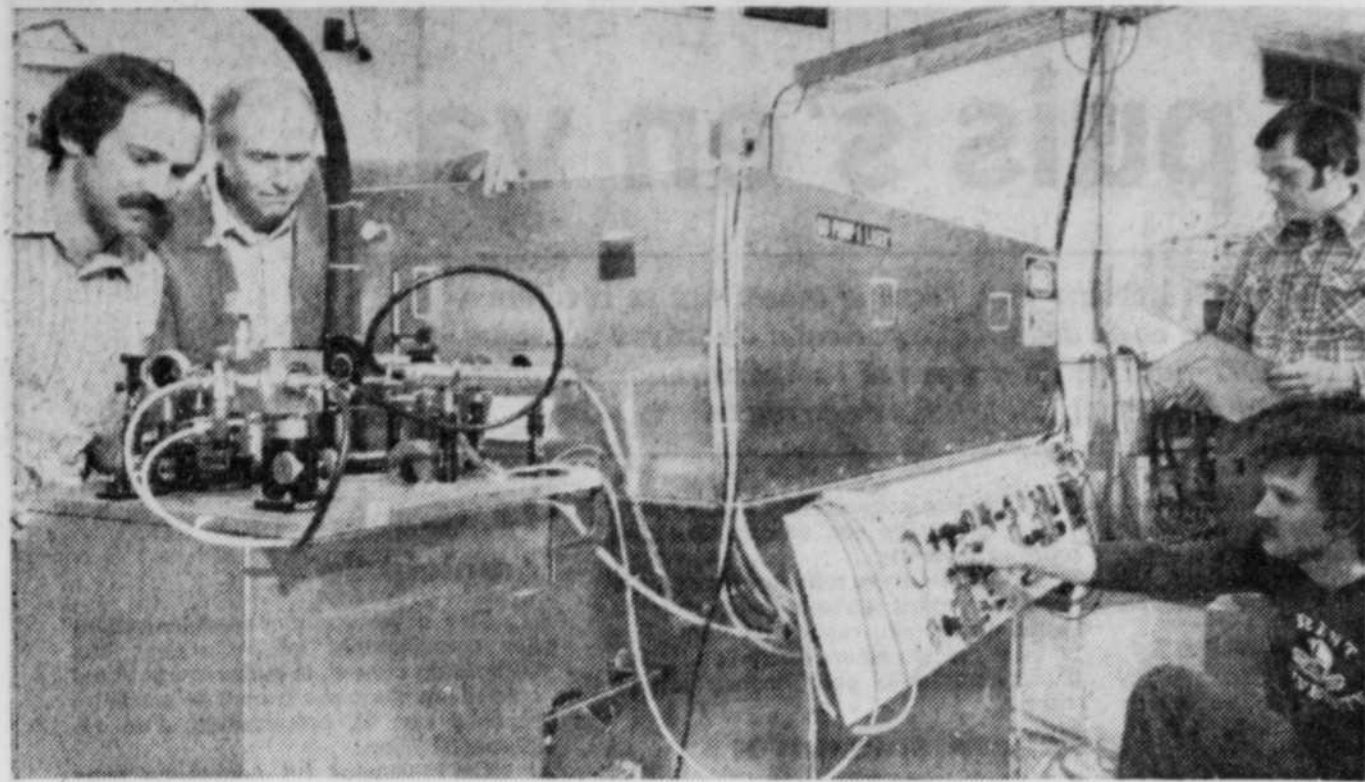
change de terrains pour l'agrandissement de la base de plein air. Le coût total de ces travaux n'a pas été calculé dans le prix total de la transaction.

L'ancien conseil municipal laissera également sur les bras des nouveaux élus un autre problème de taille: la réserve foncière de la ville, constituée en 1976, dont les coûts de financement ne font qu'augmenter. Cette réserve foncière ne fait plus ses frais et la ville ne trouve pas d'acheteurs actuellement qui pourraient la soulager de ce lourd fardeau.

Enfin, le maire Morin lègue à son successeur un important contentieux de poursuites intentées contre la ville. Ne mentionnons que les trois plus importantes présentement en suspens: poursuite de \$8,5 millions par les citoyens du quartier Laurentien-Sud, une autre de \$6,2 millions intentée par M. Victorin Thompson, et une troisième de \$3,7 millions prise par l'homme d'affaires André Bilodeau.

Rien de réjouissant n'attend les futurs élus du 1er novembre à Sainte-Foy. Ils devront réparer les pots cassés par le maire Morin et ses proches collaborateurs, les conseillers Paul Dutil et Charles-E. Matte, au cours des quatre dernières années.

Espérons que la compréhension de la population, sinon son apathie, leur laisseront le temps de trouver des solutions pour remettre l'administration municipale sur la voie de la santé et de l'efficacité. C'est un enjeu de taille.



L'équipe qui a réussi à fabriquer de l'eau lourde avec un laser au gaz carbonique: Keith Evans, Bob McAlpine, Jacques Goodale et Harry Adams.

Expérience qui ouvre la voie à l'application du laser à la chimie

C'est une expérience considérée comme extraordinaire que vient de réaliser trois scientifiques des laboratoires nucléaires de Chalk River en obtenant du deutérium (de l'eau lourde) au moyen d'une expérience photochimique faite par laser.

Le deutérium est de l'hydrogène lourd qui se combine à l'oxygène pour former l'eau lourde (D₂O), élément utilisé dans les réacteurs nucléaires CANDU.

Les chimistes-physiciens Keith Evans et Bob McAlpine et le technologiste Harry Adams ont utilisé un laser au gaz carbonique à courtes impulsions qu'ils ont focalisé dans une cellule contenant du fluoroforme au septième de la pression at-

mosphérique. Le fluoroforme est un gaz incolore, ininflammable, employé notamment en réfrigération.

Le laser a décomposé des 7.000 molécules contenues dans un atome de deutérium, la molécule de fluoroforme ordinaire. Les scientifiques ont obtenu le fluorure d'hydrogène qui, a-t-on expliqué, réagit avec les parois de verre de la cellule employée pour la réaction produisant ainsi de l'eau enrichie en deutérium.

Ce cent millièmes (1/100 000) de gramme d'eau lourde obtenu a été exposé à de l'uranium chaud pour réduire l'eau en hydrogène qui fut ensuite analysé dans un spectromètre de masse pour déterminer son enrichissement. Cet enrichissement a

été d'un facteur de plus de 1.000 dans une seule étape grâce au laser alors que les procédés habituels donnent un facteur d'enrichissement en deutérium légèrement supérieur à 2. Dans les usines d'eau lourde, on obtient par des étapes complexes cette eau lourde par un mélange de l'eau et d'un gaz, le sulfure d'hydrogène pour qu'un échange de deutérium se produise.

L'expérience de Chalk River est considérée comme importante même si la production commerciale d'eau lourde par laser n'est pas pour demain. L'expérience corrobore un principe et fait voir les progrès qu'on peut réaliser dans l'application des lasers à la chimie. On prévoit d'autres développements dans la photochimie par laser.

La fluviologie doit intéresser les Québécois

Un spécialiste (nommé glaciologue) sur l'action géologique des glaces dans les grandes rivières du Québec, M. Jean-Claude Dionne, a déclaré à la conférence internationale de fluviologie qui se tient présentement à l'université de Keele en Angleterre que les phénomènes glaciaux sont si abondants et variés dans nos rivières qu'il est grand temps de s'y intéresser non seulement en regard des inondations printanières mais aussi des effets néfastes causés aux rives.

Ce chercheur du département de géographie de l'université Laval a montré pour la première fois en Europe des crêtes de cailloux trans-

portées par les glaces atteignant 15 mètres de hauteur dans le Caniapiscou, crêtes qui rappellent les moraines construites par les glaciers il y a plus de 10.000 ans. Il a montré aussi des rainures géantes sillonnant par dizaines le fond des cours d'eau, notamment la Grande Rivière en aval du barrage de LG-2.

Un autre chercheur de l'université Laval, M. Serge Payette, a publié une étude récente sur les grandes crues glaciales de la rivière aux Feuilles en Ungava. Selon ces deux chercheurs, la fluviologie est une spécialité dans laquelle devraient exceller les Québécois compte tenu de l'abondance des cours d'eau chez nous et les richesses qu'ils recèlent.



Les grands cours d'eau du Québec cachent encore de nombreux mystères; il faut mieux comprendre leur comportement. Ici, le fleuve Saint-Laurent à Saint-Nicolas, près de Québec.

En bref

Un bus diesel... électrique

MANCHESTER (AP) — Un autobus consommant peu d'énergie doit commencer ses essais dans quelques semaines dans les rues de Manchester. Avec un moteur d'un litre et demi et un groupe de batteries, il consomme moitié moins qu'un autobus diesel de type courant. Le moteur est destiné à faire démarrer le véhicule et à recharger les batteries lorsque la tension baisse. Il est assisté par le groupe de batteries lorsque la tension est suffisante. Le conseil municipal de Manchester a calculé qu'avec 2,500 de ces autobus il pourrait économiser trois millions de livres par an en gas-oil (\$6 millions).

Pas si bête, n'est-ce pas?

La proposition d'ériger un musée de la science et de la technologie dans la mégastucture du pont de Québec vient de remporter le deuxième prix de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine. Les deux diplômés en architecture de l'université Laval, Daniel Meilleur, de Québec, et Denis Boucher, de Charny, se rendront à Halifax, le 22 octobre, toutes dépenses payées, pour expliquer cet audacieux projet dont LE SOLEIL avait donné les détails dans son édition du samedi, le 2 mai.

Un "chameau à cornes" préhistorique

Les restes d'un "chameau à cornes", qui vivait il y a cinq millions d'années en Amérique du Nord, ont été découverts dans une mine de phosphate de Floride. Cet animal appartient à une espèce jusqu'à présent inconnue de la science, qui n'a pas encore été baptisée officiellement mais qui modifie à l'ore et déjà l'idée que les chercheurs s'étaient faite de l'évolution d'une

famille d'herbivores proche des chameaux d'aujourd'hui. Cette famille, les protocératidés, a sillonné le continent nord-américain pendant plus de 35 millions d'années. Selon le paléontologue David Webb, du Musée de l'Etat de Floride, qui a examiné les cornes et les fragments de crâne fossilisés, cet étrange "chameau" ressemblait plutôt à un élan: il était doté de deux cornes pointant vers l'avant (comme chez le bétail à longues cornes) et, en plus, d'une troisième corne fort robuste sur son mufle. Pour le spécialiste, les structures de la corne et de la partie arrière du crâne apportent la première preuve tangible que les protocératidés mâles se servaient de leurs cornes lors de batailles pendant la saison des amours, comme le font actuellement les cerfs. Les derniers restes fossilisés accusent des différences très nettes par rapport à ceux des autres protocératidés de la même époque, ce qui signifie qu'il y a eu non pas une seule mais deux lignées distinctes dans cette famille animale.

Une montre "biorythmique"

(AFP) — Une montre "biorythmique", c'est-à-dire dont le cadran indiquera à celui qui la portera quels sont les jours où il "est en forme" et ceux où, au contraire, ses meilleurs moyens lui font défaut... C'est la réalisation des spécialistes helvétiques qui, depuis de nombreuses années, préparent cette montre révolutionnaire. Elle repose sur les études d'un médecin autrichien, le docteur Teltcher, selon lequel l'être humain serait soumis à un cycle de 33 jours, dont 16½ de haut rendement et 16½ de bas rendement. Ce serait dans cette dernière période que nous serions menacés de maladies et d'accidents et le plus enclins à commettre des erreurs de jugement. Sur ces bases, les spécialistes suisses ont imaginé un cadran de la taille de celui des montres-bracelets ordinaires, réglable individuellement et permettant de définir nos cycles.



Retour au "turbo"

La société Lockheed de Californie propose pour les années 1990 le retour aux avions turbopropulsés qui étaient bien connus dans les années 1950 et les années 1960. On a trouvé qu'il pourrait y avoir là des économies d'énergie de l'ordre de 20 pour 100 grâce à un nouveau design d'une hélice à dix pales. Ces dix pales seraient aussi efficaces pour tirer l'avion que le réacteur qui pousse présentement les jets. De plus, les hélices ne feraient pas les bruits d'antan. La NASA participe à ce projet dont le prototype sortirait en 1988.

Importante découverte de fruits de mer

WASHINGTON (UPI) — Des scientifiques ont découvert au large de l'Antarctique ce qui pourrait bien être la plus grande réserve de fruits de mer, riches en protéines, jamais inventoriée, en fait 10 millions de tonnes métriques de krill, petit crustacé semblable à la crevette.

Selon la National Science Foundation, ce banc de krill représente environ le septième de toutes les prises annuelles de poissons et de crustacés dans toutes les eaux douces et salées du monde; nourriture pour certaines baleines, le krill a été détecté par des techniques acoustiques et de pêche au filet, au cours d'une mission de trois jours, au nord de l'île de

l'Éléphant, près de la péninsule Antarctique. Une équipe de chercheurs, dirigée par le docteur Osmuld Holm-Hansen, de l'Institut océanographique Scripps, effectue une croisière de 45 jours dans les eaux de l'Antarctique, sous l'égide de la division des études polaires de l'Institut. De temps en temps, elle a éprouvé des difficultés en raison des vents forts, du brouillard et des icebergs. Des chercheurs allemands de l'ouest ont échangé des données avec les Américains. On a même rapporté que 35 chalutiers soviétiques étaient dans les environs; de son nom scientifique "Euphausia Superba", le krill est un sujet de recherches à l'échelle internationale.

Exposition
Benoît Côté
du 24 septembre au 24 octobre

« Black is beautiful »

Au Salon
du Mobilier International
231, Saint-Paul, Québec, tél.: 692-0760

Ouvert du mardi au samedi de 10 hres à 17 hres
le jeudi et le vendredi jusqu'à 20 hres

La clef de Sol

KENWOOD
80 WATTS RMS
total

Cet ensemble comprend:
• Récepteur KENWOOD KR-720 AM/FM 40 watts RMS par canal, distorsion 0,03%
• Table tournante KENWOOD KD-1600 semi-automatique, courroie, bras droit, cartouche magnétique incluse
• 2 haut-parleurs KENWOOD LS-90, 80 watts, 3 voies, basses 10", moyennes 4", aigües 2 1/16"

Prix Clef de Sol
\$699

SANYO
32 WATTS RMS
total

Cet ensemble comprend:
• Récepteur SANYO 2016 AM/FM 16 watts RMS par canal
• 2 haut-parleurs SANYO RD-5020, 2 voies, semi-automatique, cartouche magnétique incluse

\$429

2, rue St-Jean, angle Salaberry - 524-8431

LES TRAVAILLEURS
de la région ont besoin de
BONNES NOUVELLES

Au moment où vous, travailleurs, ne voyez pas comment influencer la situation économique actuelle, sachez que la Société Inter-Port de Québec agit constamment pour intéresser les investisseurs à votre région. C'est bien normal.

Société Inter-Port de Québec
Organisme de développement industriel régional
BEAUPORT/BERNIÈRES/CHARLESBOURG/LAUZON/LEVIS/STE-FOY/ST-ROMUALD/QUÉBEC
643-8713

Pluies acides

Québec veut réduire la pollution de Noranda

par Raymond GAGNE
envoyé spécial du Soleil
MONTREAL — Insatisfait de la façon dont le gouvernement fédéral conduit présentement le dossier des précipitations acides qui affectent sérieusement plusieurs provinces canadiennes dont le Québec, le gouvernement Lévesque entend dorénavant intervenir directement auprès des États-Unis d'où proviennent les émissions les plus importantes de soufre, une des principales causes de ce qu'il est convenu d'appeler "les pluies acides".

Le Québec travaillera également et énergiquement à réduire (27 pour 100 d'ici 1985) les

émissions qui proviennent de ses propres usines.

En ce qui a trait à la source québécoise principale, Les Mines Noranda, qui émet 566,000 tonnes/an de SO₂, "elle devra, elle aussi, se mettre à table", de dire le ministre de l'Environnement du Québec.

Marcel Léger rendait alors public le texte de l'intervention que le Québec a soumis à l'attention de l'Agence de protection de l'environnement américaine au cours d'une conférence de presse donnée à Montréal.

Selon le ministre, le Québec cherche à obtenir, dans un premier

Un front commun

temps, que les émissions et les retombées qui s'ensuivent n'augmentent pas et, dans un second temps, qu'elles diminuent.

Le Québec désire créer un front commun avec les États de New York, de la Pennsylvanie et de la Nouvelle-Angleterre afin de faire échec aux États du mid-ouest qui désirent

obtenir un relâchement des normes actuellement en vigueur et relatives aux émissions de soufre, déclarait encore le ministre Léger.

Huit États du mid-ouest réclament en effet des "adoucisements importants" à l'article 126 de la loi américaine sur l'assainissement de l'air.

Des effets

Si ces États avaient gain de cause, il s'en-

suivrait une augmentation phénoménale des émissions de soufre et les retombées sur le Québec qui en découleraient passeraient d'un peu moins de 60 pour 100 du total actuel à 70 pour 100.

A la source et selon une hypothèse élaborée par les spécialistes, les émissions évolueraient de 14,039,000 tonnes/an actuellement à 31,918,000 tonnes/an.

Dans le parc des Laurentides, les retombées annuelles de soufre en provenance des États-Unis représenteraient 38 pour 100. Elles augmenteraient d'un autre 38 pour 100 si les normes américaines étaient adoucies.

Des exemples

Le ministre Léger a précisé qu'une étude conduite sur 256 lacs du Québec a démontré que 143 sont classifiés

comme "extrêmement sensibles" et que 43 sont en pratique complètement acidifiés.

On a également réalisé une étude sur le rendement annuel de pêche de plus de 150 lacs du parc des Laurentides. Constatation faite, le rendement a baissé de 30 pour 100 entre 1970 et 1978. Il en est également du succès de pêche dont l'importance de la baisse est directement proportionnelle au degré d'acidification des lacs.

La recherche

Le Québec, selon M. Léger, accélérera la recherche dans le domaine des précipitations acides. Il confiera des travaux à des spécialistes; continuera à opérer son réseau de collecte et d'analyse dans 46 stations réparties à travers le Québec.

Il désire particulièrement mettre en marche des programmes de recherche conjoints auxquels participeront des spécialistes du Québec et de certains États américains.

Finalement l'entrepreneur, sur certains lacs fortement affectés par l'acidification, des expériences de traitement, dont le chauffage, afin de mettre au point des solutions adéquates de correction.

Le Jour de la Saie



Galeries de la Capitale

commence aujourd'hui!

ENCAN...ENCAN...
ENCAN...ENCAN...ENCAN...

30 SEPTEMBRE 1981
9H00 A.M.

Les ENCANS DE BEAUCE INC.

Route Kennedy, Beauceville est
Tél.: (1) 774-3618
(Entre Beauceville et St-Georges)

Seront vendus quelque 300 à 500 items tels que: niveleuses, "loaders", tracteurs, pépines, débouqueuses (skidder), camions, remorques, pick-up, automobiles, roulottes, maisons mobiles, tracteurs de ferme ainsi que différentes machines agricoles, meubles antiques et quelques centaines d'autres articles.



APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA CONSTRUCTION D'UN CONDOMINIUM - HABITAT PLEIN FLEUVE, IMMEUBLE LE CHAMBORD A CAP-ROUGE.

PROPRIETAIRE: LE DOMAINE DES SOEURS IMMEUBLES INC.
4614, Promenade des Soeurs Cap-Rouge, P.Q.
G0A 1K0
Tél.: (418) 653-5123

ARCHITECTE: JEAN DERY
1399, Provancher Cap-Rouge, P.Q.
G0A 1K0
Tél.: (418) 659-3485

GROUPE-CONSEIL EN MECANIQUE ET ELECTRICITE: PAQUET, DUTIL & ASSOCIES LTEE
1009, Route de l'Eglise Ste-Foy, P.Q.
Tél.: (418) 653-9368

GROUPE-CONSEIL EN CHARPENTE: LES CONSULTANTS B.P.R.
3333, boul. Hamel ouest Québec, P.Q.
Tél.: (418) 871-8151

Le propriétaire demande des soumissions pour la réalisation d'un immeuble à logements, Condominiums Habitat Plein Fleuve, à Cap-Rouge, édifice Le Chambord.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, qui détiennent une licence de la Régie des entrepreneurs en construction dans la province de Québec et qui sont membres en règle de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec.

Les soumissionnaires (entrepreneur général) pourront se procurer une copie complète des plans et devis, documents contractuels, formule de soumission et autres renseignements au bureau de l'architecte, Jean Dery, 1399, Provancher, Cap-Rouge, P.Q., aux heures normales de bureau, à compter du lundi 28 septembre 1981.

Un dépôt de cent cinquante dollars (\$150) par chèque ordinaire sera exigé pour chaque copie complète de plans et devis. Ce dépôt sera remis, dans les quinze (15) jours suivant l'ouverture des soumissions, à chaque entrepreneur qui aura retourné les documents au complet et en parfait ordre au bureau de l'architecte. Aucun remboursement dans le cas de copies additionnelles et aucun remboursement à l'entrepreneur qui n'aura pas présenté de soumission, ni aux sous-traitants.

La soumission de chaque entrepreneur devra être accompagnée soit d'un cautionnement de soumission au montant de 10% de la valeur de la soumission et valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire au montant de 10% de la soumission. Ce cautionnement ou chèque visé sera fait à l'ordre du propriétaire, Le Domaine des Soeurs Immeubles Inc.

Si le soumissionnaire est une compagnie ou corporation, sa soumission doit être accompagnée d'une résolution de la compagnie ou corporation, autorisant une personne désignée à signer, pour et au nom de la compagnie ou corporation, la soumission et les documents qui y sont annexés, ainsi que le contrat, le cas échéant.

Les soumissions (l'original et deux copies), dans des enveloppes cachetées, portant la mention Condominium Le Chambord, Habitat Plein Fleuve à Cap-Rouge, et adressées au propriétaire: Le Domaine des Soeurs Immeubles Inc., seront reçues au bureau de ce dernier à ou avant seize (16) heures, heure en vigueur localement, le mardi vingt (20) octobre 1981, pour être ouvertes le même jour, à la même heure et au même endroit.

Les sous-traitants en charpente, mécanique et/ou électricité pourront obtenir une copie des documents dans chacune des spécialités au bureau de l'ingénieur contre un dépôt de cinquante dollars (\$50) la copie, fait à l'ordre de l'ingénieur et non remboursable.

Les sous-traitants en plomberie, ventilation, électricité, béton préfabriqué devront déposer leur soumission au Bureau des soumissions déposées à ou avant quinze (15) heures, heure en vigueur localement, le mercredi 14 octobre 1981.

Leur soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission valide pour quatre-vingt-dix (90) jours ou d'un chèque visé à l'ordre du propriétaire pour un montant égal à dix pour cent (10%) de la soumission.

Les sous-traitants de spécialités en architecture pourront obtenir une copie des documents d'architecture au bureau de l'architecte contre un dépôt de cinquante dollars (\$50) la copie, fait à l'ordre de l'architecte et non remboursable.


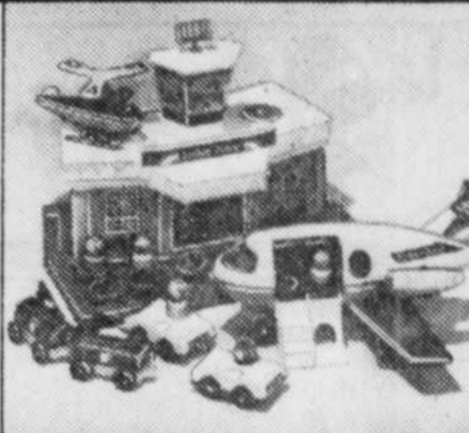
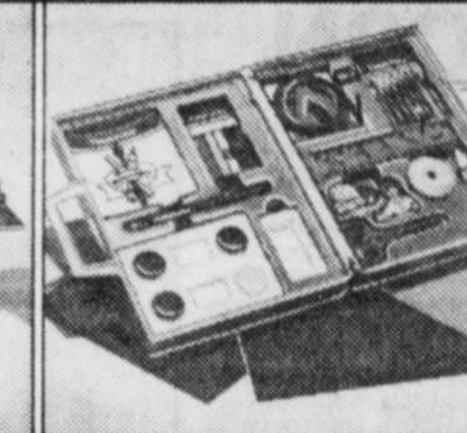
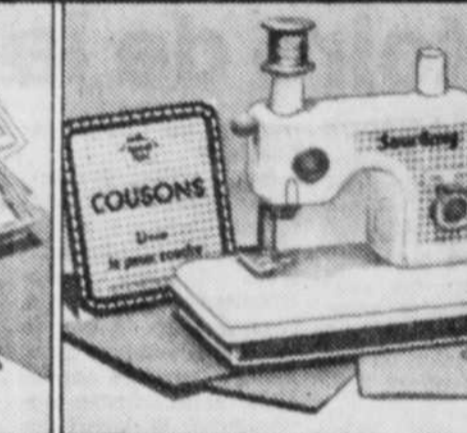
L'entrepreneur général a la responsabilité du choix de ses sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Des séries complètes de plans et devis pourront être consultées au Bureau de l'Association de la construction de Québec, 375, Verdun, Québec.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

JEAN DERY, architecte
Pour: LE DOMAINE DES SOEURS IMMEUBLES INC.

Gros plaisirs à petits prix!

 <p>Electrophone Fisher-Price Electrophone entièrement transistorisé avec commandes simplifiées. Pour disques 33 tours ou 45 tours. Aiguille à pointe diamant véritable. Le bras de lecture se bloque automatiquement en place lorsqu'on ferme le coffret.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">43⁸⁸ ch</p>	 <p>Aéroport Fisher-Price Ensemble amusant, 22 pièces comprenant un avion à réaction, un hélicoptère, un terminal, un tracteur, des remorques, un pilote, des passagers et beaucoup plus! 2 à 6 ans.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">27⁸⁸ l'ens.</p>	 <p>Nécessaire artistiques Fisher-Price L'ensemble comprend 16 crayons, un aiguiseur, 5 cales de couleurs, une brosse, de la peinture à l'eau, un plateau, des ciseaux sécuritaires, une règle, des stencils, du papier de construction et plus encore! Le tout présenté dans une jolie mallette en plastique.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">14⁸⁸ l'ens.</p>	 <p>Machine à coudre Sew Easy Même les enfants d'âge pré-scolaire peuvent se servir de cette amusante machine à coudre leur permettant de réaliser de bien jolies choses y compris des meubles! Livret d'instructions et matériel compris. 4 à 8 ans.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">12⁸⁸ l'ens.</p>
---	--	---	--


 <p>Les "Nuits d'or" de Barbie et Ken Barbie porte un short blanc, un corsage doré, des chaussures, des lunettes et un sac à mains. Ken, lui, porte un pantalon blanc, un tee-shirt brun, une ceinture dorée, des bretelles, une boucle et des lunettes.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">5⁸⁸ ch. poupée</p>	 <p>Personnages Stroumpf Jolis petits personnages du pays Stroumpf. Modèle père et fils 10".</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">7⁸⁸ ch.</p>	 <p>Jeu "Ultra Rapide" 5 jeux électroniques en un seul! Du plaisir pour toute la famille! Le labyrinthe affolant, le combat de l'espace, les courses d'obstacles, la cible et la boule-éclair. Piles non comprises.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">47⁸⁸ ch.</p>	 <p>"Fred le Fabuleux" 10 jeux différents en un seul! Peut être programmé pour jeux musicaux, baseball, roulette, jeu de logique, jeux de l'espace et plusieurs autres! Un jeu électronique des plus complets à 6 ans à l'âge adulte.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">44⁸⁸ ch.</p>
--	--	---	---

 <p>Station-service Hot Wheels Faites le plein d'essence, lavez votre voiture et vérifiez le moteur! Décalque amusant et "Hot Bird" compris. Placable pour rangement facile.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">22⁸⁸ l'ens.</p>	 <p>Ensemble-cadeau Hot Wheels 6 autos Hot Wheels, toutes des reproductions authentiques! En métal coulé sous pression. Chaque modèle possède des roues à basse friction Hot Wheels.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">8⁸⁸ l'ens.</p>	 <p>Jeu de construction Lego Jeu de construction dont les briques s'emboîtent si facilement que les petits n'ont pas besoin d'instructions. Ensemble de 272 pièces. 3 ans et plus.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">18⁸⁸ l'ens.</p>	 <p>Véhicule d'exploration Lego Les petits ingénieurs de l'espace prendront beaucoup de plaisir à construire ce véhicule d'exploration lunaire. Peut être assemblé de différentes manières. 2 détacheurs de radar et deux fusées porteuses.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">15⁸⁸ ch.</p>
---	---	---	---

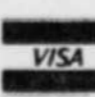

 <p>Véhicule "4 par 4" Nouveau modèle à 4 roues motrices. Pneus à traction puissante et phares avant fonctionnant véritablement. Une seule pile alcaline "AA" requise (non comprise).</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">7⁸⁸ ch.</p>	 <p>Mini-cycle "Tortue" De Coleco, le favori des enfants! Très robuste. Roues larges. Effet sonore de moteur lorsqu'on pédale.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">19⁸⁸ ch.</p>	 <p>Ens. 3 pcs table et chaises Beau mobilier en érable verni, robuste et confortable. Table, 20 1/2" sur 25 1/2" sur 21 1/2". Chaises, 11" sur 11" sur 24".</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">27⁸⁸ l'ens.</p>	 <p>Crayons de maquillage "Fresh 'n Fancy" Nécessaire amusant pour créer des crayons de maquillage aux jolies couleurs! Peut faire jusqu'à 12 crayons en 6 couleurs différentes.</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 1.2em;">17⁸⁸ l'ens.</p>
--	---	---	---

Téléphoner à 627-5932. Jouets, rayon 762.

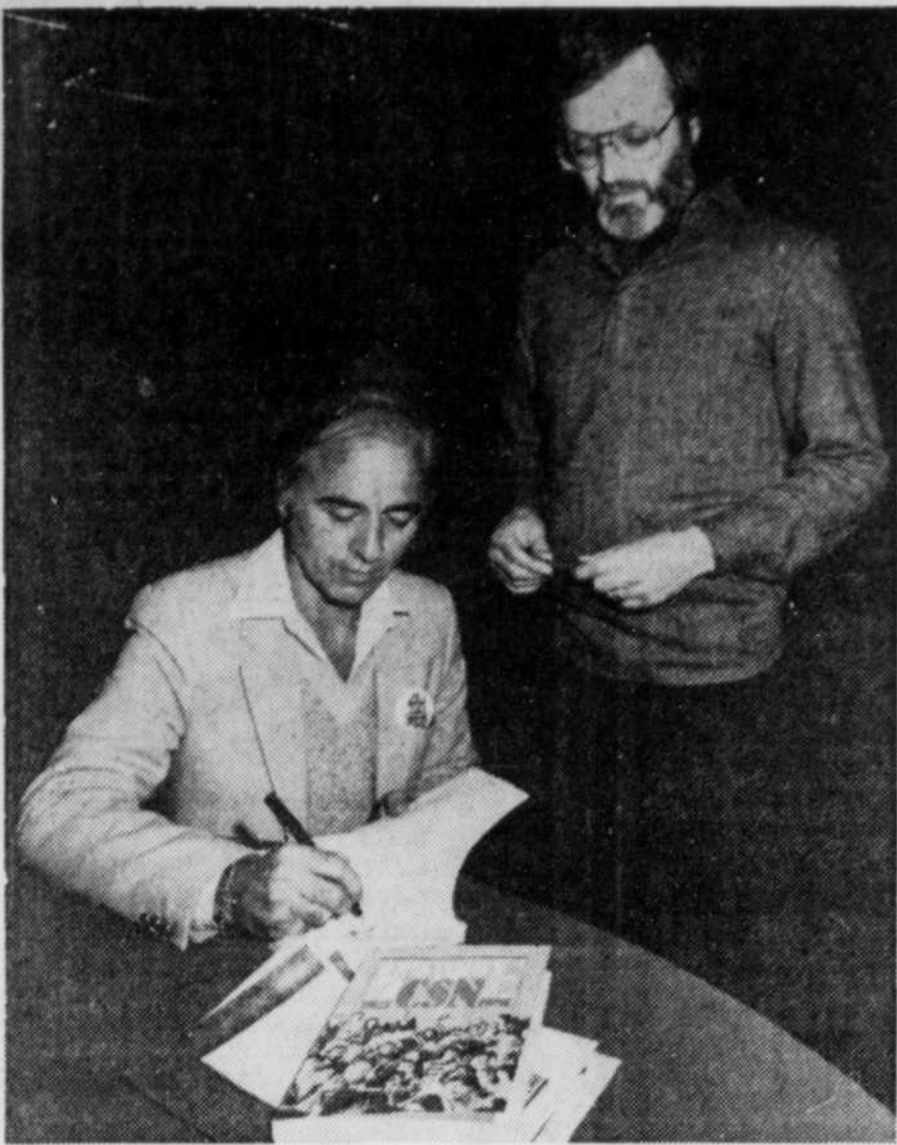
Votre entière satisfaction... nous la garantissons!



Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h.

La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160



Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a assisté au lancement du livre de l'historien Jacques Rouillard.

Publication d'une histoire de la CSN

par Raymond GIROUX
C'est un ouvrage "sympathique, mais critique", selon la propre description de l'auteur, qui vient de lancer la Confédération des syndicats nationaux pour faire connaître son histoire à l'occasion du 60e anniversaire de sa fondation.

Rédigée par l'historien Jacques Rouillard, de l'université de Montréal et lancée officiellement jeudi soir, au Centre municipal des congrès de Québec, cette Histoire de la CSN vise à combler un vide flagrant, le dernier ouvrage sur le sujet datant des années 1940.

L'auteur suit un plan chronologique, selon la méthode traditionnelle, et dessine un portrait de chacune des fédérations qui composent la CSN. Pour chacune des périodes, il analyse l'idéologie dominante de la centrale, ainsi que ses rapports avec les employeurs et les gouvernements.

Bien qu'un comité de lecture de la CSN ait revu le manuscrit, M. Rouillard se veut seul responsable de l'ouvrage et affirme qu'il ne s'agit

pas là d'une histoire officielle. Ses interprétations des événements diffèrent d'ailleurs à plusieurs endroits des analyses officielles ou habituelles de la centrale, comme dans le cas de ses liens avec le Parti libéral, dans les années 1960, ou du schisme provoqué par le départ des "trois D" en 1972.

Le comité de lecture, a-t-il dit lors d'une entrevue avec LE SOLEIL, a apporté des informations surtout pour la période la plus récente, soit les 20 dernières années.

Malgré la bonne volonté de l'historien, toutefois, le chapitre portant sur les années les plus récentes porte la marque du vocabulaire syndical engagé, comme lorsqu'il parle des "odieuses lois spécia-

les", un commentaire qui n'apparaît pas dans les premiers chapitres.

M. Rouillard avait déjà dans ses dossiers toute la matière première pour rédiger une histoire de la CSN jusqu'aux années 1960, grâce à un livre et un article déjà publiés sur les syndicats nationaux et la CTCC, ancêtre de la CSN.

Son nouveau livre consiste donc en bonne partie en une réécriture de ses recherches antérieures à l'intention des militants de la CSN, la clientèle visée par le volume.

Quant aux éditeurs, ils ont fait un effort spécial pour illustrer la publication de photos et de documents tirés des archives de la CSN, principalement.

Rouillard, Jacques. Histoire de la CSN. Boréal Express/CSN, 1981. 325 pages.

La CEQ et la CSN concluent une entente anti-maraudage

par Pierre PELCHAT

Un pas de plus vient d'être franchi en vue du rapprochement de la Centrale de l'enseignement du Québec et de la Confédération des syndicats nationaux.

En effet, les hautes instances des deux centrales syndicales auront à se prononcer d'ici quelques semaines sur un "protocole de solidarité" qui constitue en fait une entente mutuelle anti-maraudage des syndicats affiliés à la CEQ et à la CSN. Le document en question a été discuté hier au Conseil général de la CEQ.

Dans la proposition d'entente, les deux organisations syndicales renoncent au maraudage dit "sauvage" tout en reconnaissant cependant le droit aux travailleurs affiliés de changer d'allégeance selon des normes prévues dans l'accord.

On affirme que le maraudage tel que défini dans l'entente est contraire à l'intérêt des travailleurs et de l'action syndicale.

Propagande haineuse

Dans le cas où un syndicat veut changer de centrale syndicale, toute propagande haineuse sera prohibée durant la période de maraudage "civilisé". En plus, la centrale syndicale qui veut accueillir un nouveau syndicat dans ses rangs devra aviser l'autre centrale dans les trois jours de la démarche et de son intention d'y donner suite ou pas.

De plus, les parties s'engagent à ne pas faire de représailles qui pourraient affecter les conditions de travail des syndiqués touchés.

Pour régler le cas de litiges et de

plaintes, on prévoit la formation d'un comité de conciliation qui aura comme mandat de trouver une solution aux problèmes qui pourraient être soulevés. Le comité sera formé d'un représentant de chacune des centrales et d'un président nommé d'office.

Lorsqu'une violation de l'entente sera dénoncée, les conciliateurs entendront et rendront leur décision dans les 15 jours de la réception de la dénonciation. En cas de vote égal parmi les membres du comité de conciliation, le président tranchera.

La centrale impliquée se réserve

le droit de refuser la décision et par conséquent, de mettre fin à cette entente. Si la centrale accepte le verdict des conciliateurs, le signataire fautif sera exclu de l'entente et ne pourra recevoir l'appui des autres syndicats représentés par sa centrale dans sa lutte contre l'autre centrale.

Ce protocole d'entente ne s'appliquera qu'aux syndicats et fédérations affiliés qui auront signé l'accord. La CEQ et la CSN doivent d'ailleurs poursuivre leur consultation auprès des syndicats membres qui seront invités à signer l'entente.

Selon le projet d'entente, les deux organisations syndicales qui représentent ensemble 250,000 travailleurs conviennent d'organiser conjointement à l'avenir certaines activités syndicales dont la Fête des femmes (8 mars) et la Fête du 1er mai. On s'entend également pour s'échanger des informations sur les débats en cours dans chacune des centrales et de se concerter dans la préparation de mémoires.

On convient également de privilégier certaines formes d'appui aux luttes menées par les syndicats membres des deux centrales.

Urée formaldéhyde: les gouvernements dénoncés

par Pierre PELCHAT

La CSN a demandé hier à tous ses syndicats affiliés d'entreprendre les démarches afin de savoir si la mousse isolante d'urée formaldéhyde a été utilisée dans les milieux de travail, les édifices publics et commerciaux.

Réunis hier à Québec, les délégués au conseil confédéral de la centrale ont dénoncé les gouvernements fédéral et provincial devant l'ampleur du problème causé par l'utilisation de ce produit isolant toxique. Selon certaines informations, quelque 50,000 maisons auraient été isolées avec de la mousse d'urée formaldéhyde au Québec.

"Il est très évident que l'utilisation de ce produit dans les milieux de travail pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé des travailleurs", a affirmé le vice-président de la CSN, Christophe Auger.

La Confédération des syndicats nationaux demande au gouvernement central de reconnaître sa responsabilité à assurer la santé publique des familles victimes de ce produit et un dédommagement pour les préjudices subis.

On demande notamment à Ottawa de débloquer un fonds de dédommagement pour les propriétaires et les locataires afin d'assumer les frais de

logement temporaire des victimes, de démantèlement et des autres coûts occasionnés par la présence de la mousse isolante.

On veut également que le gouvernement fédéral paie pour l'engagement de spécialistes qui seraient chargés d'apporter les mesures correctives. En outre, on désire que les travailleurs qui feront les travaux de réparation soient protégés adéquatement.

D'autre part, la centrale syndicale exige que toutes les personnes exposées à la mousse d'urée formaldéhyde soient examinées d'urgence par des médecins.

ENCAN PUBLIC sans réserve EQUIPEMENT DE CONSTRUCTION ET DE TRANSPORT

Jeudi 8 octobre à 9h30
Milla (Bedford) Nouvelle-Écosse
définit le parc industriel de Bedford sur le terrain de Municipal Spraying & Contracting.
AU NOM DU MINISTRE DES TRANSPORTS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DE PLUSIEURS ENTREPRENEURS DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE
(1) PELLÉS HYDRAULIQUES RETRO-CHAUSSES SUR CHENILLES: (1) KOCKING, 466, 78 suat à réserve; (2) 466, 76 et 96; (3) Cat. 225, 74 à 225, 74; (4) CHARGEURS SUR CHENILLES: (1) M. 300, 77 à 74; A.C. HONG; (2) TRACTEURS SUR CHENILLES: (1) 750, 76 et 74; (2) 740, 76 et 74; (3) CHARGEURS SUR ROUES: Thomas 1210 75, 360 2000, suat à réserve; (2) M. 30, 75; (3) Industrielle 520, 73 à 40; (4) 200 HONG, 67 à 69; (2) Cat. 960 à 950; (3) M. 300, 77 à 74; (4) CHARGEURS SUR ROUES AVEC PELLE RETRO-CHAUSSE: (1) M. 30, 75, 304, 75; (2) 75 et 71, 70, 72 et 304; (3) 200 HONG, 67 à 69; (4) NIVELEURS: (1) A.W. 5500, 52 à 54; Adams 550, 50; (2) Cat. 12, 37 à 56; (3) COMPACTAGE: Iroving BM200, 72; (4) Spony 412; (5) MARTEAU PNEUMATIQUE SUR CHENILLES: Le No. C201, 72; (6) COMPRESSEURS: Le No. 600 CFM; Schwann 125, 54; Le No. 125, 51; Jaeger 105; (7) BÉNNE TANDRIM: Ford 950, 58; (8) BÉNNE BASCULANTE S.A. Chev. 585, 76; (9) TRACTEURS EN TANDRIM: H.C. Tander 75; (10) TRACTEUR FARDER COMBO: Mack 861, 51 tracteur en tandem; (11) 50 tonnes; (12) 50 tonnes; (13) FARDERS: 3, 30 et 35 tonnes; (14) 12 tonnes; (15) 9 tonnes; (16) 9 tonnes; (17) 15 tonnes; (18) 15 tonnes; (19) CAMIONS-GRUE: GMC C65, 76 avec voie 700; (20) 14,000; (21) Chev. C80, 74 avec voie 70; (22) 135, 74; (23) CAMIONS COMPRESSEURS: Dodge N. de tonne; 72 avec compresseur; (1) 175, C15; Chev. C30, 72 avec compresseur; (2) 250 CFM; Ford F500, 66 avec compresseur; (3) 250 CFM; (4) CAMION PLATE-FORME: Ford 1, 70; (5) CABINE à CHASSIS EN TANDRIM: Ford C700, 75; (6) CARNES à CHASSIS S.A. H.C. Dodge, Chev. et Ford de 1270 à 1190; (7) REMORQUES DE BÉNNE BASCULANTES: T-Mobile 73, 24 en tandem; King 71, 24 en tandem; (8) CARAVANE BURAU: Alcoa 174, 15; (9) PICK-UPS; (10) AUTOMOBILES DE MODELE RECENT; (11) MACHINES à SOUDER; (12) BALAI MÉCANIQUE à BÉTONNIÈRE; (13) ETC. ETC. ETC.
Téléphonez ou écrivez pour obtenir un dépliant détaillé.
Télex 069-7707

WILSON'S INDUSTRIAL AUCTIONEERS LTD. 100 Market Drive, Milton Ont. L9T 2Y3 Ph. (416) 270-0022

la Baie
Galeries de la Capitale

Une nouveauté Max Factor... le système Skin Principle

Max Factor lance un nouveau système pour aider votre peau à respirer: une ligne de produits de beauté à base de collagène non parfumé et anallergène, qui s'ajuste à tous les types de peau. Après usage continu, votre épiderme paraît plus jeune et plus en santé. Il convient aux peaux normales, grasses ou sèches.

Représentés:

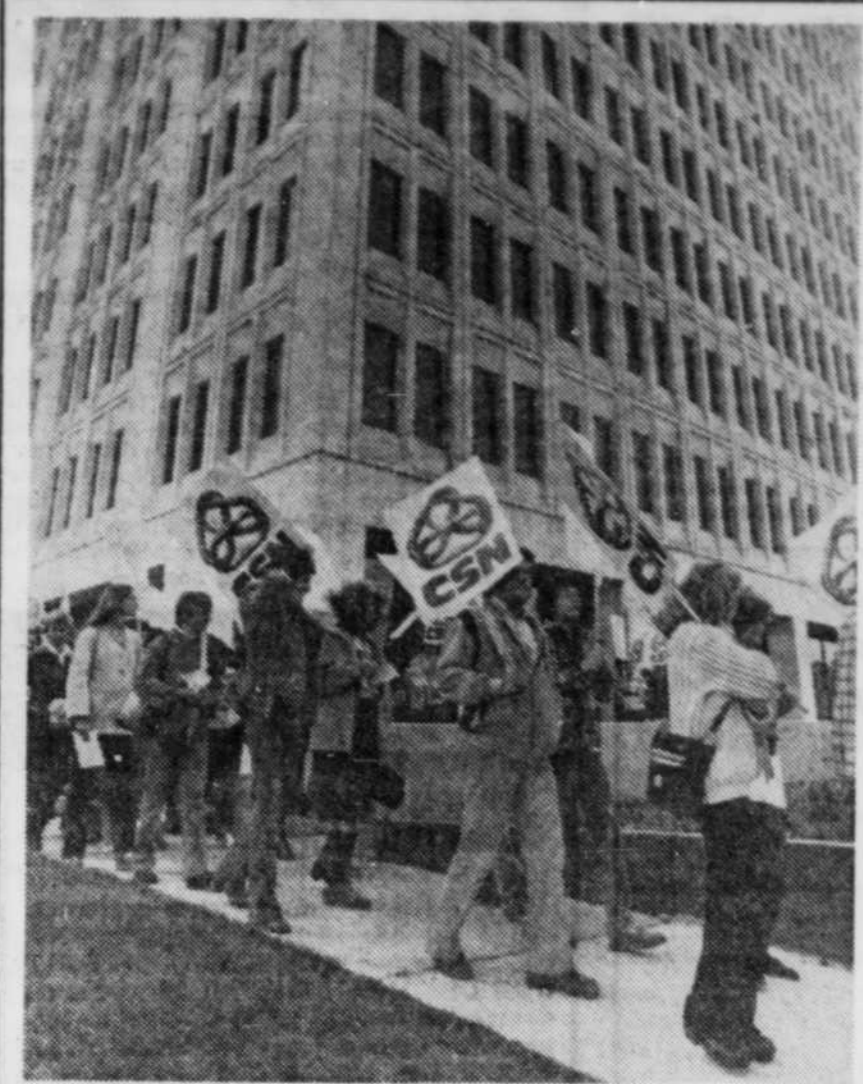
- A. Pain de savon nettoyant léger..... 7.00 ch.
- B. Lotion nettoyante purifiante..... 8.00 ch.
- C. Lotion de base clarifiante..... 8.00 ch.
- D. Lotion légère hydratante de jour... 9.50 ch.
- E. Lotion riche hydratante de jour... 9.50 ch.
- F. Supplément hydratant..... 10.50 ch.

* Prime
Pour tout achat de 9.50 ou plus de produits Max Factor, vous recevrez gratuitement un ensemble-beauté contenant: un vernis à ongles, un rouge à lèvres et une Eau de Cologne Epris. Cette offre est valable tant que les quantités dureront.

Téléphonez à 687-5932. Produits de beauté, rayon 240.

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160



Manifestation de la CSN

Quelque 250 délégués au congrès du Conseil central de Québec et du Conseil confédéral de la CSN ont défilé paisiblement hier devant les bureaux du ministère des Affaires sociales sur le chemin Sainte-Foy à Québec. Cette manifestation avait pour but de dénoncer la fermeture du centre AIDOP et l'appui indirect du ministère à cette fermeture puisqu'il subventionnait 80 pour 100 du budget du centre.

par Jean-Charles
GRENIER

le travail



Les indemnités de congédiement sans motif valable ne sont pas imposables a statué, une fois de plus, la cour fédérale dans une cause impliquant un montant de \$52,000.

Le juge J.-E. Dubé, de la cour fédérale, a donné raison à Bernard N. Pollack à qui l'impôt réclamait sa part des \$52,000 reçus de la compagnie GTE Sylvania en 1976 à la suite de son licenciement.

La cour fédérale a estimé que ces indemnités ne représentent pas un salaire puisqu'elles sont accordées après un congédiement.

Toutefois, les avocats du gouvernement ont rappelé les propos du juge Louis-Philippe Pigeon, de la Cour suprême, qui avait déclaré, il y a quelques années, que cette interprétation pouvait bien être fautive et que la Cour suprême pourrait bien ne pas être d'accord.

Le juge Dubé de la cour fédérale a reconnu que les remarques du juge Pigeon jetaient de "l'insécurité juridique" sur sa décision, mais il a souligné que la Cour suprême n'avait pas encore eu à se prononcer sur le sujet et qu'en conséquence la cour fédérale pouvait se fier à sa propre jurisprudence.

Mises à pied

Les centres de main-d'oeuvre du Canada ont reçu les avis de 10,000 licenciements provisoires et indéfinis le mois dernier. La moitié de ce nombre touche l'industrie de l'auto en Ontario. Ils devraient être rappelés à

ce temps-ci toutefois. La grève des Postes et celle des métallurgistes de Hamilton, en Ontario, ont également eu des effets directs sur 305 travailleurs de secteurs distincts.

Les licenciements en août se sont élevés à 175 au Québec, à 7,021 en Ontario, à 1,150 à Terre-Neuve, à 1,136 en Nouvelle-Ecosse, à 958 en Colombie-Britannique et à 350 à l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces chiffres ne sont toutefois pas exhaustifs car les centres de main-d'oeuvre du Canada ne reçoivent pas avis de tous les licenciements.

Turban de sécurité

Un Sikh (religion de l'Inde), qui avait été congédié pour avoir refusé de respecter un règlement imposant le port du casque de sécurité, devra être réembauché par le Canadien national et celui-ci devra, en plus, verser \$14,500 pour une année de salaire perdu.

C'est la décision rendue cette semaine par la Commission canadienne des droits de l'homme qui a juridiction sur les ministères, agences et corporations du gouvernement fédéral, ainsi que sur les maisons d'affaires à charte fédérale.

La commission a décrété que tous les Sikhs, à l'emploi d'organismes sur lesquels elle a droit de regard, "n'ont pas à porter de casque de sécurité en autant qu'ils peuvent accomplir leur travail adéquatement et qu'ils ne représentent aucun risque pour le public ou leurs confrères de travail".

Les indemnités de congédiement ne sont pas imposables

K.S. Bhinder, un ancien électricien sur les turbos trains du CN, avait été congédié après que la compagnie eut imposé le port du casque de sécurité dans ses cours de triage de Toronto en 1978.

Bhinder avait informé le CN qu'en sa qualité de Sikh pratiquant, il était obligé de porter un turban ce qui l'empêchait de respecter le règlement du CN. La commission a jugé que le travail de Bhinder n'exigeait pas un casque de sécurité et qu'il ne mettait pas en danger le public ou ses compagnons.

\$8.04 l'heure

Le salaire moyen des 1,980 employés des hôpitaux fédéraux sera porté de \$6.03 l'heure à \$8.04 en vertu du contrat de travail intervenu mardi à Ottawa. Ce contrat, rétroactif au 22 décembre 1980, touche des employés au service des ministères de la Défense, des Anciens combattants, et de la Santé. A la fin du contrat, le nombre d'heures de travail hebdomadaires passera de 40 à 37.5.

Discrimination

Le Canadien national a retiré un règlement décrétant une grandeur mi-

nimum pour ses employés de train et des cours de triage à la suite d'une décision de la Commission canadienne de la personne qui a jugé cette disposition discriminatoire à l'endroit des femmes.

Deux femmes de Winnipeg et une de Toronto, qui s'étaient plaintes de ce règlement, exigeant une grandeur minimale de cinq pieds six pouces (172.7 cm), ont été embauchées tandis que deux autres femmes toucheront des compensations.

La commission canadienne a reconnu que 80 pour 100 des femmes canadiennes ont moins de cinq pieds six pouces. Le CN a remplacé cette exigence par une autre, jugée plus conforme, et qui exige de subir un test de performance physique.

Pêches médiocres

Les pêches ont été médiocres, cet été, et les prix ont, de plus, été bas. Les revenus des pêcheurs s'en sont ressentis et ils auront besoin de plus d'argent pour survivre. Les travaux entrepris leur permettront de devenir admissibles aux prestations de chômage.

Autres ententes de principe au SOLEIL

(PC) — Des ententes de principe sont intervenues hier en vue du renouvellement des conventions collectives de plusieurs groupes d'employés du quotidien LE SOLEIL.

La direction du journal a fait savoir que les négociations avaient permis d'en arriver à des ententes dans le cas des pressiers, typographes, employés de soutien de la rédaction, expéditeurs, employés de bureau et préposés à l'entretien.

Ces employés seront appelés à se prononcer sur les termes de ces accords au cours des prochains jours.

Un seul groupe, celui des photographeurs, n'a pu conclure une entente mais le syndicat doit soumettre un rapport à ses membres sur l'état des négociations.

Les quelque 600 employés syndiqués du SOLEIL sont regroupés au sein de huit unités syndicales et représentés par quatre syndicats.

Quant aux journalistes, ils ont déjà ratifié le projet de convention collective par un vote de 91 pour 100.

Le **Journal de la Baie** Commence aujourd'hui

la Baie
Galerias de la Capitale

Trouvez fourrure à votre prix!

Qui n'a pas rêvé au moins une fois dans sa vie, de posséder une fourrure, une vraie, pour s'envelopper de chaleur et de douceur? L'occasion est enfin venue pour vous, rêveuses, de passer à l'action, en vous offrant la fourrure désirée à prix exceptionnel "hors-saison". Choix de plusieurs modèles dernier cri. Hâtez-vous pour profiter du meilleur choix! N'oubliez pas... un dépôt de 10% vous permet de réserver votre fourrure dès maintenant et jusqu'au 31 octobre, sans frais d'intérêt.

Rabais de \$912!
Visons pleines peaux
Longueur standard 45". Teintes variées: pastel, foncé d'élevage ou demi-buff. Tailles 8 à 20.

A. Modèle à col cranté. B. Modèle à col ailé.
La Baie, ord. \$3200.00 **2288⁰⁰ ch.**

Hors photo
Visons pleines peaux pour petites tailles
Choix de teintes variées.
Tailles 6 à 16.

C. Modèle à petit col cranté. D. Modèle à col genre mandarin.
2288⁰⁰ ch.

Vestes chaudes en raton-laveur
Longueur 26". Tailles 6 à 18.

E. Modèle à col cranté (photo). F. Modèle à col ailé.
988⁰⁰ ch.

Achats en magasin seulement
Fourrures, rayon 152.

Depuis plus de 300 ans, La Baie enveloppe les femmes des plus belles fourrures!

la Baie
Galerias de la Capitale

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC NO COUR: 200-11-000688-815 NO SURINTENDANT: 017736

COUR SUPERIEURE (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: LA COMPAGNIE FERLAND & BEGIN LTEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 248, 3e Avenue, Lac Etchemin (Québec) DEBITRICE

AVIS, est par les présentes, donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre La Compagnie Ferland & Bégin Ltee le 15 septembre 1981 et que la première assemblée des créanciers sera tenue à Québec, le 6e jour d'octobre 1981 à 1h30 de l'après-midi, au bureau du Séquestre Officiel, Edifice de la Banque de Montréal, à 800, place d'Youville, suite 1801, en la cité de Québec, Province de Québec. QUEBEC, ce 23e jour de septembre 1981.

MAHEU, NOISEUX INC.
Syndic
EDOUARD RICHARD, CA.
Administrateur
Bureau de: MAHEU, NOISEUX INC. 1195, avenue Lavigerie Ste-Foy (Québec) G1V 4N3 Tél.: (418) 658-5564

TR Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec

APPEL D'OFFRES ASSURANCES GENERALES

La Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec demande des soumissions pour son portefeuille d'assurances générales, soit en assurance combinée commerciale et assurance automobile. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document intitulé "Cahier de charges assurances générales" qui peut être obtenu au bureau du Directeur général de la corporation à compter de 14 heures, le lundi 28 septembre, à l'adresse suivante: Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec 178, rue St-Laurent Lévis, Québec Téléphone: 418-837-2401

Une remise de 100% (chèque ou mandat-poste) à l'ordre de la CITRSQ est requise pour obtenir les documents de soumission. Les dépôts de soumission seront remis aux soumissionnaires dont les soumissions n'auront pas été acceptées dans les 10 jours de l'adjudication du contrat. Pour être considérée, toute soumission devra être remise avant 15 heures, le 12 octobre 1981, au bureau du Directeur général de la Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec, 178, rue St-Laurent, Lévis. La Corporation Intermunicipale de Transport de la Rive-Sud de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées. Lévis, le 24 septembre 1981

Le Directeur général
Roger Bourgault

Liquidation Québécoise Inc.
987, 3e Avenue, Québec G1L 2X2
Tél.: 529-3278 et 822-1061

VENTE A L'ENCAN

Avons reçu mandat de Robitaille & Marcoux, Syndics de vendre les actifs suivants:
EQUIPEMENT DE BUREAU - EQUIPEMENT DE GARAGE - FONDS DE COMMERCE - DIVERS - PIECES.

ENCAN PUBLIC
AU: 479, 1re Avenue, Beauceville (Québec).

EQUIPEMENT DE GARAGE:
Balance, Machine Coca-Cola Idéal, Machine pour carte, Etagère de Métal, Extincteur chimique, Palan à motoneige avec rail de 20", Cric de plancher, Etai, Kit polier, Jack à motoneige, Kit summer pour polir les cylindres, Point checker, Etc.

EQUIPEMENT DE BUREAU:
Bureau en chêne 7 tiroirs, Deux classeurs métal 4 tiroirs, Chaise en chêne avec bras, Calculatrice Remington, Table à dactylo, Machine à écrire Remington, Paymaster, Classeur 2 portes avec coffret sécurité, Articles de bureau, Etc.

FONDS DE COMMERCE:
Habits de motoneige, Bottes de ski-doo, Pantalons, Gilets, Vestons, Ceintures, Gants, Tuques, Etc.

DIVERS:
Toiles de motoneige, Mannequins, Bicyclettes 10 vitesses, Bicyclette exercice, Rideau, Annonce Arctic Cat, Etc.

PIECES:
Pièces de motoneige, Pièces de tente roulotte, Pièces d'auto Honda, Hulle, Anti Freeze, Bougies, Bolts et Nuts avec casier, Etc.

ENDROIT: 479, 1re Avenue, Beauceville (Québec).
VISITE DE L'ENCAN: 29 septembre 1981, DE 10:00 a.m. à 16:00 hres p.m.
ENCAN: Le 30 septembre 1981 à 10:30 hres a.m.
CONDITIONS: 10%, balance sur livraison.

Liquidation Québécoise Inc.
987, 3e Avenue, Québec G1L 2X2
Tél.: 529-3278 et 822-1061

Hausse du tarif postal à 30 cents en janvier 82

OTTAWA (d'après PC) — Le tarif du courrier de première classe pourrait passer, à compter du 1er janvier 1982, à 30 cents pour une lettre à destination du Canada, à 35 cents pour les États-Unis et à 60 cents pour les autres destinations.

C'est ce qu'ont annoncé lors d'une conférence de presse, hier, MM. André Ouellet, ministre des Postes, et Michael Warren, président

de la nouvelle société de la Couronne qui prendra en charge le service postal à compter du 16 octobre prochain.

La nouvelle grille des tarifs postaux n'est toutefois pas définitive et les citoyens qui le désirent pourront présenter leurs observations au ministre d'ici le 26 novembre prochain.

Mais cette consultation ne risque pas d'amener des changements

majeurs aux nouveaux tarifs, a souligné M. Ouellet, qui a indiqué qu'il est de toute façon certain que les tarifs connaîtront une augmentation importante le 1er janvier.

L'annonce de ces hausses a provoqué des réactions de mécontentement et de colère dans les milieux politiques et chez les représentants des gens d'affaires.

Trois objectifs

Pour M. Ouellet, la hausse a trois objectifs:

— réduire le déficit du service postal qui menace de grimper à \$750 millions cette année;

— rattraper l'inflation puisqu'il n'y a pas eu de hausse des tarifs depuis trois ans;

— donner à la nouvelle société de la Couronne les moyens d'a-

méliorer le service postal.

M. Ouellet a souligné que le Canada jouissait des plus bas tarifs postaux du monde occidental et que la nouvelle hausse ne faisait que le placer dans la moyenne des pays industrialisés.

Selon une enquête de la Presse canadienne, le tarif postal de base est de 22 cents aux États-Unis, 27 cents en Grande-Bretagne, 29 cents en

Autriche et en France, 30 cents en Australie, en

Allemagne et en Suède, 31 cents au Japon et 35 cents en Italie.

Le prix actuel du service postal est loin derrière celui d'une tasse de café, disait hier en conférence de presse le ministre Ouellet pour justifier la hausse.

"Le contribuable assumait une bonne partie des coûts; nous croyons que les usagers devraient payer pour les

services qu'ils utilisent",

a soutenu M. Ouellet. Le président de la nouvelle Société des postes, M. Michael Warren, croit que la hausse donnera à la société la chance de donner aux Canadiens un service meilleur et plus fiable.

"Nous avons une véritable chance de remettre le service postal sur pied; la société de la Couronne n'est pas, en soi, une solution, mais c'est la meilleure chance

que nous pouvions souhaiter de mettre fin aux

problèmes de relations de travail et de commencer à traiter le service des postes comme une entreprise", a déclaré M. Warren.

Les critiques

La Fédération canadienne de la libre entreprise a fait connaître sa réaction rapidement aux hausses annoncées par M. Ouellet. M. John Bulloch, président de l'organisme qui re-

présente 62.000 membres, a dit que les Canadiens n'ont pas à payer un tarif "mondial" pour un service "pourri".

Le critique conservateur, le député Bud Bradley, estime pour sa part que les hausses sont trop fortes et suivent trop près la dernière grève des Postes.

Pour le Nouveau Parti démocratique, les augmentations auraient du être échelonnées sur cinq ans;

Le **Journal de la Baie** commence aujourd'hui!

la Baie
Galerias de la Capitale

Rabais sur souliers d'automne!

La Baie, ord. 44.00 et 45.00

32⁸⁸

la pai.

Offrez à vos pieds confort et élégance... chaussez-les d'un des modèles que nous vous proposons au bas prix Le Jour de la Baie.

Souliers Naturalizer

Des souliers dont la renommée n'est plus à faire. Pointures 6 à 9 avec 1/2.

A. Jacki. Escarpin en suède. Talon bas. Taupe ou marine. La Baie, ord. 44.00

B. Tulsa. Modèle tout-aller en suède. Empeigne avec noeud, talon compensé, semelle crêpe. Noir ou gris. La Baie, ord. 44.00

Souliers doublés

Vos pieds seront bien au chaud dans ces confortables souliers Corfam doublés de simili-fourrure. Semelles antidérapantes. Pointures 6 à 9 avec 1/2.

C. Modèle tout-aller. Empeigne à motif effet reptile. Talon bas. Noir ou brun. La Baie, ord. 45.00

D. Escarpin classique. Empeigne arrondie. Talon 2". Noir ou brun. La Baie, ord. 45.00

E. Escarpin classique. Empeigne arrondie. Talon bas. Noir ou brun. La Baie, ord. 45.00

La Baie, ord. 44.00 et 45.00

34⁸⁸

la pai.

Achats en magasin seulement. Souliers pour dames, rayon 262.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

LA VILLE DE QUÉBEC

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
CONSTRUCTION PONT RUE DES MEANDRES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour: "CONSTRUCTION PONT RUE DES MEANDRES" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à MERCREDI, LE 7 OCTOBRE 1981, à QUINZE HEURES (15h00).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents nécessaires en s'adressant au bureau de:

**CARRIER, TROTTIER & ASSOCIÉS
INGÉNIEURS-CONSEILS
1090, LOUIS RIEL
STE-FOY, QUE.
TELEPHONE: 651-5354.**

Un dépôt de CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

**Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat
Québec, le 23 septembre 1981**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 610, Calixa-Lavallée, Québec, P.Q. G1S 3G6, le ou avant le jour d'octobre 1981, à 4h00 heures de l'après-midi, pour l'achat des actifs suivants:

No Cour: 200-11-000734-817
No Sur.: 017758

Dans l'affaire de la faillite de:

RAYMOND LIRETTE (235-492-568), Chauffeur de camion, demeurant au 7, rue Allard, Neufchâtel, P.Q. et ayant demeuré autrefois au 44, rue Montreuil, Beauport, P.Q. G1E 5Z9.

Valeur
approximative

Item 1: Immeuble comprenant 3 terrains situés sur le boul. Talbot, Stoneham, P.Q. (Sujet à hypothèque). \$ 15,000

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE RAYMOND LIRETTE.

No Cour: 200-11-000733-819
No Sur.: 017756-017757

Dans l'affaire de la faillite de:

JEAN-YVES LAFLAMME (202-920-203), Traiteur, faisant affaires sous le nom et raison sociale de: LA BONNE FOURCHETTE ENR., et **LUCIE HEBERT-LAFLAMME** (207-684-143), Infirmière, demeurant au 707, des Pélicans, Lauzon, P.Q. G6V 7B6.

Valeur
approximative

Item 2: Un immeuble servant de résidence, situé à 707, des Pélicans, Lauzon, P.Q. (Sujet à hypothèque). \$ 50,000

Item 3: G.M.C. modèle SUBERBAN 1979 (Sujet à lien). \$ 6,100

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE JEAN-YVES LAFLAMME.

No Cour: 200-11-000688-814
No Sur.: 200928

Dans l'affaire de la faillite de:

BENOIT MORISSETTE (239-191-125), Fermier, demeurant Rang St-André, Ste-Claire, Cité Dorchester, P.Q. G0R 2V0.

Valeur
approximative

Item 4: Un ferme agricole comprenant une maison, une grange, une porcherie, une maternité et un hangar, situé à Rang St-André, Ste-Claire, Dorchester, P.Q. (Sujet à hypothèque). \$105,000

Item 5: Equipement agricole comprenant épandeur à purin, génératrice, souffleur à neige. (Sujet à nantissement). \$ 5,800

Toute soumission devra être cachetée et sur l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE BENOIT MORISSETTE.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque VISE fait à l'ordre du syndic et dont le montant représente 15% du montant de la soumission. Ce montant sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée. Ce même montant sera confisqué à titre de dommages-intérêts payés au syndic par le soumissionnaire, si ce dernier retire sa soumission avant que le syndic la rejette ou si le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée ne conclut pas la vente.

INSPECTION

Les items seront visibles, sur demande, en communiquant au préalable avec Monsieur Jacques Angers, de mon bureau, pour rendez-vous.

Les soumissions seront acceptées en assumant que les acquéreurs auront examiné lesdits items et aucune garantie sous quelque forme que ce soit ne peut être fournie. Les acquéreurs devront prendre possession desdits items à leurs frais, dans les cinq (5) jours, sans aucune responsabilité de la part du syndic. Toutes taxes résultant de la vente devront être assumées par les acquéreurs.

Les titres peuvent être examinés, sur demande, au bureau du syndic soussigné.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues, le jeudi 8 octobre 1981, à 4h00 heures de l'après-midi, au bureau du syndic soussigné.

CONDITION DE PAIEMENT, COMPTANT, sur acceptation de la soumission.

Le syndic et les inspecteurs ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions.

Daté de Québec, ce 23e jour de septembre 1981.

RAYMOND ROY, SYNDIC
610, Calixa-Lavallée
Québec G1S 3G6.
TELEPHONE: 687-1271

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

la Baie



La Capitale à Québec 627-5932 (ou 627-5922) • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

Vote de retour au travail à la Noranda

ROUYN (PC) — Les travailleurs en grève de la fonderie de cuivre de la Noranda Mines ont voté hier dans une proportion de 68 pour 100 en faveur de nouvelles offres en vue du renouvellement de leur convention collective.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a toutefois demandé à ses membres de maintenir les lignes de piquetage jusqu'à ce qu'un protocole de retour au travail soit signé.

Un porte-parole syndical a dit ne pas savoir quand commencent les négociations sur ce protocole.

Les travailleurs étaient en grève depuis samedi dernier. Environ 90 pour 100 des 850 ouvriers de la fonderie se sont prévalus de leur droit de vote par scrutin

secret: 529 se sont prononcés pour les offres et 247 contre.

Le syndicat avait présenté aux grévistes les propositions patronales, qui incluaient plusieurs recommandations du médiateur, sans en recommander le rejet ou l'acceptation.

Le porte-parole de la CSN, M. Daniel Pratte, a indiqué que bien que les travailleurs, qui avaient demandé un contrat de deux ans, aient accepté un contrat de trois ans, le syndicat avait marqué des points sur d'autres questions.

"La compagnie ne pourra jamais considérer cela comme une victoire", a-t-il dit.

Il a affirmé que les conditions de travail à la fonderie demeuraient mauvaises. Les questions de santé et de sé-

curité constituaient un aspect important des négociations.

L'entente comprend une augmentation de \$0.70 la première année de la convention collective. Avec les hausses subséquentes, l'indexation au coût de la vie et les ajustements selon l'ancienneté, un ouvrier qui gagnait \$10.10 l'heure avant la grève — le salaire moyen dans l'usine — touchera \$15.50 à l'expiration de la convention collective.

Les travailleurs de cette fonderie n'avaient pas fait la grève depuis 1954. Il s'agissait en outre de leur première grève depuis que la CSN a supplanté les Métallurgistes unis d'Amérique comme agent de négociation il y a trois ans.

Liquidation de Tricofil

MONTREAL (PC) — La société "autogérée" Tricofil a annoncé hier que ses équipements et bâtisses seront liquidés.

Tricofil, dont l'usine est fermée depuis juin dernier, tente de relancer ses opérations et de l'avis même de son président, M. Jean-Guy Frenette, cette liquidation est "un pas important à franchir" dans cette direction.

Selon M. Frenette, déjà un groupe s'est montré intéressé à se porter acquéreur des installations.

M. Frenette espère que d'ici deux ou trois

mois la compagnie sera en mesure d'établir clairement les conditions de relance.

Tricofil est une société créée à la suite de

la fermeture de la Regent Knitting dans les années 70 et a longtemps été présentée comme le flambeau de l'autogestion ouvrière.

ANGELE BLANCHARD

Docteur en Optométrie
653-1969

Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes)

CLINIQUE OPTOMETRIQUE

STE-FOY

950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)



600, Belvédère, Québec 527-5644

RADIO AM/FM
De Haute Qualité



\$99 INSTALLATION INCLUSE

\$3999 De plus pour le modèle AM/FM avec lecteur de cassettes

AVIS

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de LES EXCAVATIONS DOMINIQUE DUCHESNE ENR., ayant sa principale place d'affaires à 309, boulevard de la Colline, LORETTEVILLE, P.Q. en faveur de la Banque Nationale du Canada, en date du 8 juillet 1981, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de QUÉBEC le 13 juillet 1981 sous le numéro 1020871.

SAINTE-FOY

le 22 septembre 1981.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Deuxième publication

AVIS

Prenez avis que Marcel Morel Inc., 555, Latournelle, Québec, détentrice du permis Q0506150-001, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation requise au changement de ses actionnaires. Le contrôle de la compagnie demeure en possession des membres de la famille Morel.

De plus prenez avis que tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis à la Commission des transports du Québec, 385, boulevard Charest est, Québec.

VEZINA, POULIOT, L'ECUYER & MORIN
Procureurs
de la requérante

AVIS D'UN TRANSFERT DE CREANCES

Avis est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, que BLAIS & TRAHAN INC. une compagnie ayant son principal établissement en la cité de Montmagny, Province de Québec, a, le 6 janvier 1977 cédé et transféré à la BANQUE ROYALE DU CANADA toutes ses créances comptables et autres, actuelles et futures, à titre de garantie, et que cette cession a été dûment inscrite dans la division d'enregistrement de Montmagny le 6 janvier 1977 sous le numéro 102252.

Ce 23e jour de septembre 1981.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA
72 rue du Palais de Justice
Montmagny, P.Q.

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances
La Curatelle publique
Notre référence: 875136-6

AVIS DE QUALITE

Succession de VERREAULT, Gabriel
En son vivant de 880, rue Grand-Jean app. 340, Ste-Foy
Décédé le 21 juillet 1980
Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

Cadeaux

Vive les mariés

OFFERTS PAR LE SOLEIL AUX FUTURS MARIÉS



Une valeur de plus de \$25



Notre cadeau VIVE LES MARIÉS est gratuit, pratique et intéressant



Voici ce que recevront les mariés:

- Plus de 20 produits de qualité, plein format
- Des bons-rabais valant plus de \$12
- Deux semaines d'abonnement gratuit au SOLEIL
- Le tout d'une valeur de plus de \$25

Si votre mariage ou celui de parents et amis est prévu d'ici quelques mois, profitez de cette offre. Les futurs mariés inscrits recevront le cadeau VIVE LES MARIÉS. Remplissez ce coupon pour vous-même ou pour des parents ou amis et retournez-le par la poste. Sans déboursé et sans obligation. Nous nous occuperons du reste. Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage.

Le cadeau VIVE LES MARIÉS est un hommage du quotidien LE SOLEIL

IL NE S'AGIT PAS D'UN CONCOURS

UN SEUL COUPON SUFFIT

CHAQUE NOUVELLE MARIÉE INSCRITE RECEVRA UN CADEAU

Des produits différents peuvent être substitués selon la disponibilité.

LE SOLEIL
A: Département "Vive les Mariés"
390, rue St-Vallier est
Québec G1K 7J6

VEUILLEZ REMPLIR CETTE FORMULE AU COMPLET

Veillez inscrire la personne suivante pour un cadeau VIVE LES MARIÉS gratuit
(Lettre mouliée)

NOM DE LA FIANCÉE (prénom) (nom)

NOM DU FIANCÉ (prénom) (nom)

ADRESSE ACTUELLE DE LA FIANCÉE (No) (Rue) (App.) (ville ou village) (Code postal) (Etr.) (Rév.)

DATE DU MARIAGE (Eglise)

NOM DE L'OFFICIAIRE (Ministre, Prêtre, Rabbín, etc.)

Cochez si vous êtes: FIANCÉE MÈRE PARENT AMI

VOTRE NOM _____

VOTRE ADRESSE _____

ROLAND FORGUES

un nom... une réputation!

Notre collection de fabuleuses fourrures telles que:

CHAT LYNX, MARTRE, VISON, LOUP, FITCH, CASTOR, ETC.

fait notre orgueil

Nous vous invitons à nous rendre visite afin d'admirer cette extraordinaire collection et en plus profiter de l'occasion pour découvrir notre

CHIC et FASHIONABLE
salon de fourrures

Le Salon de fourrures ROLAND FORGUES

LTÉE

461, St-Joseph est, Mail centre-ville, 529-0077



Le Pierre-Radisson passe à travers la tempête sans heurt

par André ROY

Après avoir essuyé sa première tempête depuis son lancement en 1978, c'est néanmoins à un voyage "baignant dans l'huile" auquel le "Pierre-Radisson" a mis un terme, hier après-midi, en s'amarrant à 14h au quai de la reine, près des bâtiments de Transports Canada, à Québec. Parti du même endroit le 17 juillet dernier, le brise-glace canadien revenait d'un de ses plus courts périodes dans l'Arctique depuis trois ans.

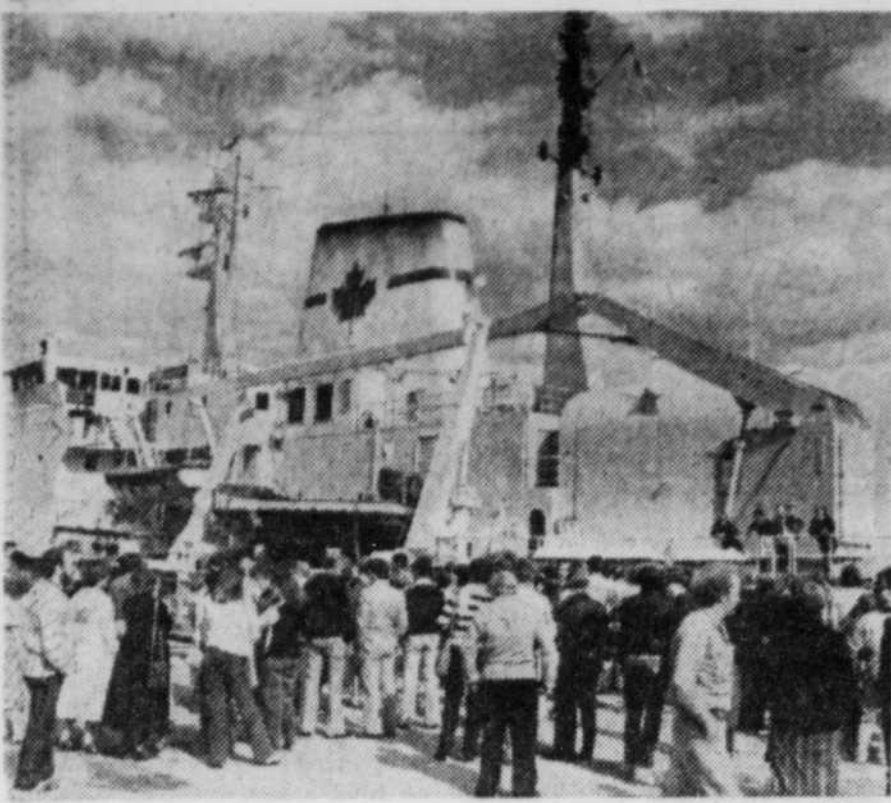
"Nous avons laissé la relève à un autre brise-glace qui venait d'arriver", expliquait le capitaine Paul Pelland en précisant que "là-bas, les glaces étaient encore bien belles" pour la navigation. Pour l'heure et jusqu'à la fermeture de la voie maritime, le 1er décembre, les autorités fédérales ont préféré rappeler le "Pierre-Radisson" sur le Saint-Laurent pour y faciliter le trafic.

Le brise-glace a cependant consigné un retard, dû à la tempête qu'il essuyait au large de la baie Groswater, au Labrador, lundi dernier. Des vents soufflant à 65 noeuds ont alors suscité des lames hautes de 10 mètres, raconte le capitaine Pelland. A certains moments du grain, le brise-glace a accusé une gîte de 38 degrés, laissant les ponts inférieurs se faire laver par les paquets de mer.

"Le vent soufflait de tous les points cardinaux, ce qui faisait une mer agitée au possible. Il est impossible, dans ces conditions-là, de prendre une position plus confortable qu'une autre. Le Radisson a vraiment roulé et tangué pendant tout le temps de la tempête, sans qu'on puisse faire autre chose qu'attendre. Nous ne pouvions même pas nous abriter dans une baie", narrait l'officier de marine, fier du comportement du brise-glace lors de cette première.

Ce fut l'occasion d'un test pour le plus gros et le plus récent brise-glace affecté dans le Saint-Laurent et son équipage de 57 hommes et femmes. "Nous étions impatients, depuis trois ans, de voir comment le navire allait se comporter dans pareille situation. Il a remarquablement bien traversé le grain", commentait le capitaine Pelland qui admet "en avoir vu d'autres" comme tempêtes, notamment une où le vent soufflait à 125 noeuds.

Parent et amis, fort nombreux comme c'est le cas à chacun de ces retours, sont venus accueillir leurs "marins du Grand Nord". Ils savent déjà qu'ils ne les verront pas plus qu'il faut (les officiers surtout) parce que même à quai, le "Pierre-Radisson" garde un équipage d'appoint 24 heures sur 24, et il reste prêt à appareiller à une heure d'avis. Et ce jusqu'à ce qu'il reparte, l'été prochain, pour son périple annuel dans l'Arctique.



Le retour du "Pierre-Radisson" a attiré beaucoup de curieux.

LA CLINIQUE BELLEMARE DR.
SPECIALITÉ:
VERRES DE CONTACT RIGIDES, SOUPLES, À PORT PROLONGÉ ET AUTRES
ÉDIFICE DU BOULEVARD
350, boul. Charest est, Québec
529-9411

BOIS/MATERIAUX DE CONSTRUCTION
Faites-nous connaître vos quantités, nous vous ferons connaître nos prix.
BOMAT INC.
Expert en approvisionnement
1212, ch. Industriel, Bernières - 831-4848

ziid
donne le goût à l'école

Le système hi-tech
La table à dessus en verre (H 29" L 30" P 24") : \$89.95
complete la bibliothèque à \$81.

ziid le prêt-à-apporter du meuble design
international itée
Angle boul. Hamel et Henri IV tél.: (418) 871 2221

DU NOUVEAU SOUS LE SOLEIL

LES VOLS NOLISOLEIL D'AIR CANADA

FT. LAUDERDALE \$185 COMPTER DE ALLER-RETOUR

ORLANDO \$235 COMPTER DE ALLER-RETOUR

HONOLULU \$589 COMPTER DE ALLER-RETOUR

Avec son nouveau programme de vols Nolisoleil, Air Canada vous offre un choix encore plus vaste de destinations soleil à des tarifs particulièrement avantageux.

Vous réalisez une économie appréciable et profitez par la même occasion de la fiabilité et de la qualité du service qui font la réputation d'Air Canada.

En réservant maintenant pour cet automne et cet hiver, vous épargnez davantage. Votre agent de voyage et Air Canada se feront un plaisir de vous fournir tous les détails.

DE QUÉBEC À	NOLI-45	NOLI	NOLI-FLEX	ENFANT
(ALLER-RETOUR)	À COMPTER DE			
FT. LAUDERDALE	\$185	\$205	\$145	
ORLANDO	235	255	150	
HONOLULU	\$589	609	629	589
CANCUN	309	339	229	
IXTAPA	379	409	329	

*Offre en vigueur jusqu'au 30 avril 1982

CONDITIONS: Réservations faites au moins 45 jours avant le départ; un acompte non remboursable de 10% doit être versé dans les 10 jours suivant la réservation. Le solde doit être acquitté au plus tard 45 jours avant le départ. Réservations faites de 25 à 44 jours avant le départ: un acompte non remboursable de 10% doit être versé dans les 10 jours suivant la réservation. Le solde doit être acquitté au plus tard 24 jours avant le départ. Réservations faites à 7 à 24 jours avant le départ: le paiement intégral doit être effectué au moment de la réservation. Il y a un léger supplément lorsque le départ a lieu en semaine et le retour, le samedi ou le dimanche. Les tarifs et les conditions peuvent être modifiés sans préavis. Cependant, le paiement intégral au moment de la réservation constitue une garantie contre les hausses éventuelles. Le coût de la taxe canadienne de transport n'est pas inclus dans les tarifs. Tous les vols sont régis par les dispositions relatives aux vols NOLA du Règlement sur les transporteurs aériens de la Commission canadienne de transport ainsi que par le tarif nolisoleil (C-17 CTC(A) no 231 d'Air Canada. Il n'y a pas de certains vols soient combinés.

Le tarif Noli-45: Réservations au moins 45 jours avant le départ. Durée minimale du séjour: 6 jours. Durée maximale du séjour: 30 jours. Repas complet servi avec une boisson (vin ou bière) inclus dans le tarif. Tarif offert pour la ville d'Honolulu. **Le Tarif Noli:** Réservations au moins 14 jours à l'avance. Durée minimale du séjour: retour au plus tôt le premier dimanche suivant le départ. Durée maximale du séjour: 180 jours* Repas complet servi avec une boisson (vin ou bière) inclus dans le tarif. **Le Tarif Noli-flex:** Possibilité de réserver des sièges au tarif Noli-flex entre 7 et 14 jours avant le départ. Prière de s'informer sur les disponibilités auprès de son agent de voyage ou d'Air Canada. Durée minimale du séjour: retour au plus tôt le premier dimanche suivant le départ. Durée maximale du séjour: 180 jours* Repas complet servi avec une boisson (vin ou bière) inclus dans le tarif. **Les tarifs pour enfants:** Tarifs réduits offerts à tous les enfants âgés de 2 à 11 ans, accompagnés d'un adulte. **Remarque:** Les tarifs indiqués varient selon les saisons. Ils correspondent aux tarifs les plus bas offerts dans chacune des catégories. Votre agent de voyage et votre représentant Air Canada se feront un plaisir de vous indiquer la période et le tarif les plus économiques.

POUR RÉSERVER, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE AGENT DE VOYAGE OU AIR CANADA, AU 692-0770

AIR CANADA TOURAM

LES VOLS NOLISOLEIL D'AIR CANADA SONT EXPLOITÉS PAR TOURAM INC.

LA VILLE DE québec

LA VILLE DE QUÉBEC — CONSEIL MUNICIPAL
ORDRE DU JOUR
28 SEPTEMBRE 1981

- Prière
1. Ratification du procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 14 septembre 1981.
2. Présentation de tous les documents, lettres et requêtes adressés au Conseil.
3. Rapport du gérant et des chefs de service.
4. **RAPPORTS DU COMITE EXECUTIF**
 - 1646 - Contrat adjugé à Trottoirs et Chaises Pilote Inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du Parc Iberville pour un montant de 96 548,00 \$.
 - 1647 - Amendement à la résolution CM-79-737 en date du 16 juillet 1979 concernant la vente par la Ville à Immeuble Populaire de Québec Inc. d'un immeuble situé sur le lot A-1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur.
 - 1648 - Vente par la Ville à Immeuble Populaire de Québec Inc. des lots A-2, A-3 et A-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur, pour la somme de 9 000,00 \$.
 - 1649 - Adjudication de divers contrats pour le déneigement des rues de la Ville ainsi que pour l'opération de dépotoirs à neige.
 - 1650 - Contrat adjugé à P.M. Construction Ltée, pour la construction d'un édifice de 56 logements pour familles (projet 7269 "Louis-Jolliet") aux 445-455 rue Papineau et 424-434 rue Julien, pour un montant de 1 760 663,00 \$.
 - 1651 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement 2803.
 - 1652 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement 2804.
 - 1653 - Acquisition par la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot 219 du cadastre de Charlesbourg, propriété de Christianor Ltée, pour un montant de 191 492,50 \$.
 - 1654 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement 2805.
 - 1655 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement 2806.
 - 1656 - Versement d'une somme de 568 488,00 \$ représentant l'ajustement de la quote-part de la Ville aux dépenses d'opération de la Communauté urbaine de Québec pour l'année 1980 et le solde résiduel de la quote-part de la Ville à ces dépenses pour l'année 1981.
 - 1657 - Approbation d'un nouvel organigramme de la division des opérations du Service de l'Aqueduc, classement de l'emploi de surintendant, création et approbation du classement de l'emploi de contremaître à l'entretien spécialisé, abolition de l'emploi d'assistant-surintendant et du poste de mécanicien chef d'équipe à ce service.
 - 1658 - Pose d'un service d'aqueduc de 150 mm de diamètre pour alimenter un système de gicleurs automatiques dans un immeuble situé au 574, rue St-Amable, Québec.
- 1659 - Contrat adjugé à Paysagiste Lacroix Inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Victoria - phase II-B, pour un montant de 393 783,00 \$.
- 1660 - Contrat adjugé à Embellissement Duberger Inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc Stadacona, pour un montant de 297 200,00 \$.
- 1661 - Contrats adjugés à Dointar Inc. pour la fourniture de chlorure de sodium, au prix unitaire de 27,20 \$ la tonne métrique et à Les Entreprises P.E.B. Ltée pour la fourniture de mélange sel et sable au prix unitaire de 7,58 \$ la tonne métrique, durant la période s'étendant du 1er octobre 1981 au 1er mai 1982.
- 1662 - Approbation de la convention collective devant intervenir entre la Ville de Québec et l'Association des Pompiers professionnels de Québec, pour la période s'étendant du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1983.
5. **ETUDE DES PROJETS DE REGLEMENTS POUR ADOPTION EN 1ERE LECTURE**
 - 2803 - Modifiant le règlement 2867 concernant le service de Police de la Ville de Québec.
 - 2804 - Décrétant la réalisation du programme d'amélioration de quartiers de l'Îlot 8 dans le quartier St-Jean-Baptiste décrété par le règlement 2642 et décrétant un emprunt de 700 000,00 \$ nécessaire à cette fin.
 - 2805 - Décrétant l'acquisition du mobilier et de l'équipement requis pour l'opération de la Bibliothèque Municipale centrale et décrétant un emprunt de 733 179,00 \$ nécessaire à cette fin.
 - 2806 - Modifiant le règlement numéro 1961, tel que modifié par le règlement numéro 2065 "Décrétant un emprunt de 4 542 747,00 \$ nécessaire à la réalisation des programmes détaillés de rénovation - Aire 10, zones 1 et 2 - et autorisant la Ville à réaliser ces programmes".
6. **ETUDE ARTICLE PAR ARTICLE DES PROJETS DE REGLEMENTS POUR ADOPTION FINALE.** - AUCUN -
7. **INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.**
8. **AVIS DE MOTION**
9. **MOTION:**
10. **PERIODE DE QUESTIONS ET DE REPONSES**
 - A. Réponses à donner à des questions posées lors de séances antérieures.
 - B. Matières ayant fait l'objet de l'avis prévu à l'article 6.3.2 du règlement numéro 2711.
11. **CLOTURE DE LA SEANCE**
N.B. Il pourrait être ajouté à cet ordre du jour toute autre matière ou sujet qui requiert l'approbation du Conseil si les circonstances le justifient.
Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat
Québec, 25 septembre 1981